



POLYTECH[®]
TOURS

Département
Aménagement et Environnement



Ecole d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement

Projet de Fin d'Etudes

LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES PROJETS URBAINS EN REGION CENTRE



2014-2015

Directrice de recherche
BRESSION Sabrina

MASTERNAK Eve

La participation des jeunes dans les projets urbains en région Centre

Directrice de recherche :
BRESSION Sabrina

Auteur :
MASTERNAK Eve

Année 2014-2015

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

EN GENIE DE L'AMENAGEMENT

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce projet de fin d'études, en particulier :

Madame Sabrina Bresson, sociologue, UMR CITERES, programme de recherche ECLIPS ;

Madame Estelle Péricard, chargée de mission à Villes au Carré ;

Monsieur Maroin Khair Dakirine, animateur du service Démocratie Locale - Instances consultatives de la ville de Blois ;

Madame Hammam El Draoui, animatrice-coordinatrice de l'instance Conseil des jeunes de Blois ;

Monsieur Gaël Foussadier, directeur du service Démocratie Locale - Instances consultatives de la ville de Blois ;

Monsieur Abdellah Bouikelfiden, coordonnateur des trois espaces jeunes +15 ans à la Direction Générale de l'Administration Education de Blois ;

Madame Aline Ghrab, chef de projet dans le service Politique de la Ville de Blois ;

Madame Marie-Lise Aubry, chargée de développement du territoire et de la jeunesse sur le quartier du Sanitas pour le service Cohésion sociale, et coordinatrice des structures jeunesse de la ville de Tours ;

Monsieur Antoine Cavalier, coordonnateur des quatre conseils de la vie locale dans le service Cohésion sociale de Tours.

Avertissement.....	3
Formation par la recherche et projet de fin d'études en génie de l'aménagement.....	4
Remerciements	5
Sommaire	6
Introduction	7
Partie 1 : Présentation du sujet	8
I. Définition des notions clés	9
II. Problématique	15
III. Méthodologie	19
Partie 2 : Observations relatives à la participation des jeunes dans les projets urbains sur les deux terrains d'étude.....	25
I. Plusieurs dispositifs dédiés aux jeunes sont mis en place	26
II. Les rapports entretenus avec les autres catégories d'acteurs impliquées dans le processus participatif	30
III. Les perspectives d'évolution des dispositifs	32
Partie 3 : Analyse des résultats obtenus	34
I. Une organisation propre à chaque collectivité	35
II. Les obstacles à la participation des jeunes dans les projets urbains.....	38
III. Les collectivités intègrent plus ou moins bien la notion de participation des jeunes dans les projets urbains	40
Conclusion.....	43
Bibliographie	45
Annexes	48
<i>Annexe n°1 : Grille d'entretien</i>	<i>48</i>
<i>Annexe n°2 : Organigramme des services de la ville de Blois.....</i>	<i>50</i>
<i>Annexe n°3 : Organigramme des services de la ville de Tours</i>	<i>51</i>
Table des matières	52

INTRODUCTION

Dans le cadre de la cinquième année de formation au Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours, un projet de fin d'étude est réalisé. Dans le cas présent, le projet porte sur la participation des jeunes dans les projets urbains en région Centre.

Ce travail fait également partie du programme de recherche ECLIPS (Expertise Citoyenne pour le logement, Limites, Intérêts et Perspectives) de l'université François Rabelais de Tours. Ce dernier, financé par la région Centre, rassemble des chercheurs en sociologie, droit et sciences politiques, autour de la question de l'expertise citoyenne pour le logement.

Ces professionnels mènent une réflexion sur les nouvelles voies qui faciliteraient et encourageraient les échanges de savoir entre habitants, décideurs et producteurs du logement car le constat est tel, que certaines catégories de population sont absentes des dispositifs dits de « démocratie locale » ou dans l'incapacité de s'y faire entendre. Or, l'expertise citoyenne suppose la prise à compte des « savoirs citoyens » dans leur pluralité, ces savoirs étant associés aux usages dans la vie quotidienne, acquis par l'expérience.

Ainsi, dans ce cas d'étude, il s'agit de comprendre l'absence des jeunes dans les processus de production de la ville car les recherches sur la participation citoyenne montrent que les 15-25 ans y sont très peu, voire pas représentés alors que l'un des objectifs de la nouvelle politique « Priorité jeunesse » du gouvernement, adoptée lors du Comité Interministériel de la Jeunesse du 21 février 2013, insiste sur leur implication. En effet, celui-ci suscite « d'encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques ».

Pour ce faire, l'étude se découpe en trois grandes parties. La première présente le sujet en définissant d'une part, les notions clés de ce mémoire et d'autre part, la problématique avec l'hypothèse de travail mais également, la méthode d'enquête utilisée. Cette dernière exposera notamment les deux terrains observés à savoir, Blois et Tours.

La seconde partie se consacre aux observations relatives à la participation des jeunes dans les projets urbains, réalisées sur la commune blésoise et la commune tourangelles.

Enfin, la dernière partie s'attache à l'analyse des résultats précédemment obtenus qui répondra ainsi à la problématique posée.

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SUJET

I. Définition des notions clés

1. La participation

En France, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, les discours sur la « participation » ont le vent en poupe. En effet, cette notion a beaucoup de succès auprès des décideurs publics qui témoignent d'une volonté de modernisation de la gestion publique locale dans des démocraties représentatives frappées par la crise (M-H. Bacqué, H. Rey, Y. Sintomer, 2005).

Ces derniers ont alors développé des politiques et des dispositifs aux appellations diverses (conseils de quartier, réunions de concertation, débats publics, conférences de citoyens, sondages délibératifs, etc.) dans l'objectif d'associer les citoyens « ordinaires » à la discussion des affaires politiques locales, de projets divers, urbains, d'aménagement ou d'infrastructures. Les pouvoirs publics se sont engagés à reconnaître leur rôle « d'expert de la vie quotidienne » et ainsi, leur attribuer une place dans le processus décisionnel (L. Blondiaux, 2001).

Néanmoins, le bilan que l'on peut tirer aujourd'hui des expériences participatives reste « parcellaire, limité à des monographies, des éclairages sur un type d'outil ou sur un territoire spécifique. ». De plus, « il y a souvent un écart considérable entre les ambitions affichées, surtout quand elles annoncent un objectif de coélaboration de la décision, et les réalisations concrètes. » (C. Polère, 2007, p.1).

Ces dispositifs visant à la participation des citoyens sont souvent dénoncés, par ces derniers, comme des « simulacres de démocratie » : « elles ne feraient que reproduire les logiques classiques de la domination politique par d'autres moyens et n'auraient, en réalité, aucune influence sur le cours de la décision. » (Le comité éditorial, p. 3-9, 2006).

Les travaux de Sherry R. Arnstein sur l'échelle de la participation, ont permis à de nombreux auteurs de démontrer des limites dans la démarche participative, en décrivant notamment les différents degrés d'implication des citoyens dans les projets (S. Bresson, 2013).

En 1969, cette sociologue américaine a différencié huit niveaux de participation des citoyens aux projets de leur commune qui sont (dans l'ordre croissant) : la manipulation, la thérapie (ces deux niveaux faisant partie du cadre de la « non-participation »), l'information, la consultation et la conciliation (appartenant au cadre « coopération symbolique », dans lequel l'influence des habitants commence à être considérée) puis, le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen. Les trois éléments précédents montrent progressivement le pouvoir effectif des citoyens, le dernier niveau symbolisant nettement le fait qu'« une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier ».

Cette « échelle de la participation » est utilisée pour analyser la manière dont les pouvoirs publics informent les habitants et leur permettent de participer aux prises de décision (S. R. Arnstein, 1969).

Dans cette logique, de nombreuses études ont souligné le fait que cette nouvelle culture de la coopération peine à s'affirmer auprès des collectivités locales.

L'habitant, censé être placé comme l'acteur de l'action publique, car il est le mieux placé pour répondre aux besoins de son lieu de vie et donc, pour mener des projets adaptés et cohérents plus durables dans le temps, se voit être confronté à plusieurs difficultés : les citoyens ne prennent pas véritablement part au processus de décision et ne participent pas directement à la mise en œuvre des projets (C. Neveu, 2013). Puis, dès lors que l'on observe une participation effective des habitants, ce sont toujours les mêmes catégories de population qui sont représentées, notamment les personnes

les plus dotées en capital politique, social, culturel, membres d'associations... Et, à l'inverse, d'autres sont absentes (S. Bresson, 2013).

En effet, on note des exclusions quant aux dispositifs participatifs. Certaines catégories sociales sont mises à l'écart telles que les jeunes, les populations étrangères, précaires, et cela serait lié à leur incompétence en termes de formation aux affaires politiques de la ville mais également, à leur âge, leur genre et à leur origine sociale et ethnique (C. Neveu, 2013).

Ils sont également souvent considérés comme des obstacles car selon les élus, ils se figent dans une posture d'opposition stricte et peu ouverte à la discussion ou, font des requêtes non adaptées aux moyens financiers de la municipalité. De ce fait, les collectivités estiment « innover » dans leurs pratiques vis-à-vis des citoyens, en organisant de simples réunions d'informations partielles, dans le but de leur faire accepter le projet sans leur accorder de réelle écoute (C. Gardesse, 2012).

Ces fortes inégalités d'expression des « savoirs citoyens » dans les dispositifs participatifs, nous amènent à nous focaliser sur la difficulté particulière à prendre en compte « la voix des jeunes » au sein de ces instances.

L'absence ou l'inaudibilité des savoirs de la jeunesse est en effet constatée dans ces pratiques démocratiques alors que celle-ci est l'avenir de toute nation, nécessitant l'attention et la mobilisation des institutions françaises (H. Nez, 2011).

Le manque de reconnaissance des jeunes se ressent d'année en année car de nombreuses analyses et enquêtes confirment le processus général de déni et de méprise dans les discours et dispositifs des pouvoirs publics au regard de la jeunesse (ADRL Paca – CRPV Paca – Université du Citoyen, 2014).

La jeunesse française se sent « sacrifiée » et même « perdue » selon une enquête menée auprès des 18-34 ans en février 2014 par le journal Le Monde. Elle porte un jugement profondément sombre sur son avenir. 45% des 18-25 ans pensent que leur vie sera pire que celle de leurs parents et près d'un tiers d'entre eux imaginent qu'ils ne connaîtront jamais autre chose que la crise (ADRL Paca – CRPV Paca – Université du Citoyen, 2014).

S'ajoute à cela, la régression totale du système social avec l'extrême remise en cause de leurs droits sociaux futurs, notamment ceux qui concernent leurs retraites.

Il existe une véritable rupture entre les institutions et les jeunes, ces derniers se sentant ni reconnus ni entendus par les premiers. Ils n'ont aucune confiance dans le personnel politique qui visiblement ne manifeste aucun intérêt pour eux. L'un des exemples qui illustre parfaitement cette absence de reconnaissance envers les jeunes est celui relatif à la demande de financement de la durée de leur formation qui n'a pas abouti (ADRL Paca – CRPV Paca – Université du Citoyen, 2014).

Or, la prise en compte de la jeunesse incarne un défi et un enjeu politique et sociologique majeur (ADRL Paca – CRPV Paca – Université du Citoyen, 2014). D'ailleurs, certains politiques l'ont bien compris suite aux attentats du 7 janvier 2015 contre Charlie Hebdo, du 8 à Montrouge, et la prise d'otages dans l'épicerie casher du 9 janvier. Depuis, l'éducation des jeunes est plus que jamais une priorité du Gouvernement. La Ministre de la Culture et de la Communication précise qu'une attention particulière doit être portée sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer, entre autres, les actions en faveur de l'éducation artistique, culturelle et aux médias (N. Vallaud-Belkacem et F. Pellerin, 2015).

Le paragraphe ci-dessus montre à quel point il est important dès à présent, de se soucier de la jeunesse. La démarche participative est ainsi une première étape dans cette lutte contre le manque de reconnaissance des jeunes, dont nous verrons la définition dans la partie suivante.

2. La jeunesse

a. La notion de « jeunesse »

i. Définition

Celle-ci est composée de plusieurs tranches d'âge. On compte parmi elles, les enfants en bas âge (7-10 ans), la préadolescence qui inclue les 10-11 ans, l'adolescence, marquant le début de l'autonomie vis-à-vis du milieu familial et comprenant les 12-14 ans puis, la classe d'âge des 15-30 ans (INJEP, 2014).

En France, cette dernière tranche peut en effet être comprise dans la jeunesse aujourd'hui car l'on assiste progressivement à son allongement depuis une quarantaine d'années, notamment dans tous les pays développés.

Une période moratoire d'entrée dans la vie adulte s'est manifestée de façon graduelle : le système de formation initial maintient le plus grand nombre d'étudiants entre 20 et 24 ans, l'insertion professionnelle est moins rapide et moins aisée qu'avant ce qui occasionne de plus en plus une phase d'instabilité du travail (chômage, petits boulots), et les jeunes se livrent en même temps à des activités culturelles, sportives et à des relations multiples (A. Cavalli et O. Galland, 1994).

Ainsi, les seuils d'entrée dans l'âge adulte s'étalent sur une période plus longue et sont davantage discontinus. Cela repousse alors le départ du foyer familial d'origine, l'accès à un logement indépendant, l'entrée sur le marché du travail, la vie en couple et la naissance du premier enfant (A. Cavalli et O. Galland, 1994).

Enfin dans les sondages ou diverses enquêtes, les 15-30 ans sont le plus souvent retenus et interrogés car les enquêteurs estiment qu'ils sont dans la phase de préparation à l'âge adulte et donc assez matures pour répondre aux questions posées. De ce fait, d'un point de vue sociologique, on a tendance à considérer cette classe d'âge comme « la jeunesse » (INJEP, 2014).

Dans la suite de cet écrit, dès lors que l'on traitera de la jeunesse, on s'attachera à faire référence aux 16-25 ans car les différents dispositifs présentés en seconde partie de ce rapport, mis en œuvre sur une volonté politique forte des pouvoirs publics et voués à la participation des jeunes à la vie locale, s'adressent à cette tranche d'âge. Puis, lors de cette période, les jeunes sortent de l'adolescence pour entrer dans l'âge adulte, c'est donc pendant cette phase qu'ils apprennent à se responsabiliser, à gagner en autonomie et qu'ils sont aptes à porter un projet à moyen ou long terme.

ii. Les difficultés rencontrées par la jeunesse

Certains jeunes peuvent être touchés par deux problèmes à savoir, le sentiment d'exclusion et le chômage.

En France par exemple, on reconnaît que le niveau d'étude atteint est plus important que le contenu. « Le système scolaire est entièrement bâti autour de la sélection par l'échec de la petite élite qui accèdera aux grandes écoles. Trop et trop tôt sélective, injuste et inefficace, l'école française doit redéfinir un véritable tronc commun pour mettre fin à cette dérive. » (C. Baudelot et R. Establet, p.1, 2009).

Les français jugent que les études sont d'abord conçues pour établir le classement social. On comprend alors l'importance accordée par les étudiants et leur famille à la réussite scolaire. Néanmoins, la conséquence de cette culture anxieuse du résultat est que les écoliers qui ne parviennent pas à un niveau suffisant, sont placés d'emblée au ban de la société et ressentent fortement leur exclusion. Cette mise à l'écart aboutit le plus souvent à leur décrochage scolaire et les entraîne dans la marginalisation (O. Galland, 2000).

Toutefois, la représentation des études est différente dans chaque pays notamment avec nos voisins allemands et anglais, dont les jeunes se présentent plus rapidement sur le marché du travail. En Angleterre, les comportements face aux études sont très segmentés entre les milieux sociaux favorisés et ceux moins aisés. Les élèves d'origine populaire envisagent facilement de faire des études courtes tandis que les plus riches, partagent le modèle d'excellence de l'institution française. Cet état de fait atténue donc l'importance du sentiment de frustration que ressentent beaucoup d'étudiants français, mais il peut tout de même exister (O. Galland, 2000).

A ce sentiment d'exclusion s'ajoute une autre difficulté rencontrée par les jeunes : il s'agit du chômage.

En effet, les chiffres symbolisant le taux de chômage des français au troisième trimestre 2014 montrent que les 15-24 ans sont d'autant plus touchés par ce phénomène avec un taux de 23,7%, contre une moyenne nationale de 10,4% (Insee, 2014).

Alors que les étudiants sont de plus en plus qualifiés, ils sont de moins en moins embauchés. On constate effectivement que 86,4% des français âgés de 50 ans et plus, ne disposent que d'une faible, voire d'aucune formation. Ces générations ont étudié à un moment où le système éducatif était peu développé mais ils se sont instruits au fur et à mesure, via la formation professionnelle ou à travers des expériences personnelles (Insee, 2012).

Par ailleurs, on compte parmi les 25-49 ans seulement 15% de peu ou pas diplômés contre 85% de diplômés (toute formation confondue). Parmi ces derniers, 20,8% ont un diplôme supérieur (Insee, 2012).

Pour autant, cette surqualification des étudiants ne facilite pas l'obtention d'un emploi.

En janvier 2014, près de la moitié des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau bac à bac +5 depuis moins de 3 ans, est en difficulté pour trouver un premier emploi, contre 45% l'année précédente. Les mieux logés restent cependant les étudiants issus des Grandes Ecoles, qui sont 76% à avoir déjà trouvé un poste (Latribune.fr, 2014).

Les jeunes sans diplôme ou faiblement diplômés sont quant à eux, les plus concernés par le chômage car avec un taux de 48,9%, celui-ci diminue faiblement au fil des années et reste important (33,2%) au bout de 10 ans de sortie des écoles (Insee, 2013).

Nombreux sont les jeunes qui dénoncent le système éducatif français comme étant complètement en déphasage par rapport à l'offre du marché. Les diplômés cherchent un emploi leur correspondant mais le fait qu'il n'y ait pas assez de propositions, les incite à s'orienter vers des travaux normalement destinés à ceux qui ne sont pas autant diplômés. Il faut toujours plus de diplômes que nécessaire pour espérer travailler (La tribune, 2014).

De plus, les étudiants manifestent également contre le manque de possibilités d'innover et de créer en France. Le nombre d'entreprises créées dans l'hexagone en 2013 a diminué de 2.1%.

Ainsi, il n'y a rien d'étonnant à ce que les étudiants en recherche d'emploi rêvent d'étranger (La tribune, 2014).

Pour terminer cette partie, on peut aussi relever la situation au sein des grandes nations comme les Etats-Unis ou encore la Chine, où le taux de chômage des jeunes était respectivement de 13,4% en juillet 2014 et de plus de 16% en 2013 (Insee, 2013-2014).

Suite à ces difficultés, la jeunesse est devenue une préoccupation mondiale depuis la fin des années 80.

b. Les politiques publiques en faveur de la participation des jeunes

i. A l'échelle internationale

L'Organisation des Nations Unies (ONU), avec l'une de ses agences, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), sont les premiers organismes à s'intéresser aux droits des jeunes. Cet intérêt s'est traduit par l'adoption de la Convention¹ Internationale des Droits de l'Enfant en 1989 par acclamation (sans vote), à l'unanimité des pays membres des Nations Unies. Elle considère que la participation des jeunes est un droit fondamental. De plus, pour Roger Hart, l'auteur du modèle d'« échelle de la participation », cette dernière est « un droit fondamental du citoyen car elle est le moyen d'apprendre ce que signifie citoyen et comment le devenir » (Z. Gozdzik-Ormel, 2009).

ii. A l'échelle européenne

Il faut attendre mai 2003 pour que l'Europe agisse à son tour en faveur des jeunes, avec la ratification d'une « Charte² européenne révisée » sur leur participation à la vie locale et régionale. D'après Ulrich Bohner, secrétaire exécutif du Conseil de l'Europe, la Charte est l'instrument idéal pour promouvoir la cogestion et invite les pouvoirs locaux et régionaux à mener des politiques sectorielles dans l'intérêt de la jeunesse et des citoyens. Il a ajouté qu'« elle a déjà à son actif de nombreuses réalisations tout à fait remarquables, mais il reste encore beaucoup à faire pour réaliser ce noble objectif à travers l'Europe ».

Le document présente une définition de la participation qui montre que « les jeunes ne sont pas considérés comme un groupe vulnérable qu'il faut aider et protéger, victime de certaines situations. Ils ne sont pas non plus considérés comme de simples objets à la merci d'adultes, seuls juges de leurs intérêts ». Néanmoins, il est écrit qu'« ils doivent être considérés comme des acteurs de la vie sociale, des partenaires, forts d'un potentiel certain, de nombreux atouts et compétences. Ils doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs besoins et de réfléchir aux moyens de les satisfaire. Selon un proverbe africain, « celui qui porte les chaussures sait où elles font mal », c'est pourquoi il faut associer les jeunes à la résolution des problèmes qui les concernent ».

La participation des jeunes est également l'un des trois thèmes principaux de la Campagne européenne de la jeunesse pour la diversité, les droits de l'homme et la participation. Enfin en novembre 2009, le Conseil des ministres de la jeunesse de l'Union Européenne, composée des 27 Etats membres de l'UE, a lancé « la stratégie pour la jeunesse 2010-2018 ». Cette dernière définit deux grands objectifs généraux :

- davantage de possibilités et d'égalité pour les jeunes dans l'éducation et sur le marché du travail ;
- citoyenneté active, insertion sociale et solidarité des jeunes.

La stratégie prévoit des actions à court et long terme et couvre tous les domaines politiques clés ayant un impact sur la jeunesse en Europe (Z. Gozdzik-Ormel, 2009).

¹ Une convention est un ensemble de règles convenu entre deux ou plusieurs organismes.

² Une charte est un ensemble de règles convenu généralement par un organisme.

iii. A l'échelle nationale

C'est seulement en 2013 que les pouvoirs publics se sont mobilisés dans l'intérêt des jeunes avec la politique Priorité Jeunesse.

En effet en février 2013, a été mis en place le premier comité interministériel de la jeunesse, comprenant 24 ministères et présidé par le Premier ministre. Il définit 13 grands chantiers en faveur de cette dernière, déclinés en 47 mesures transversales. Celles-ci ont pour vocation d'agir pour la santé, le logement, les conditions de vie, la place des jeunes dans la société et la vie politique. Le deuxième comité voit le jour en mars 2014 et se présente comme un rapport, composé de deux tomes remis au Premier ministre.

Le premier tome fait le point d'avancement sur les démarches initiées en 2013 et aborde les perspectives de développement 2014. Le deuxième tome est le rapport annuel sur l'état de la jeunesse, un travail également élaboré par l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire).

Dans les actions du gouvernement en 2013, on peut aussi noter la mise en œuvre d'un dialogue avec les jeunes dans le cadre du plan Priorité Jeunesse, qui a nécessité un temps d'approbation et d'adaptation de la part des ministères concernés. Au terme de cette année, un dialogue régulier a été instauré avec les organisations représentatives des jeunes, dont le Forum français de la jeunesse, regroupant lui-même, 19 organisations gouvernées par des jeunes.

L'Etat fait ainsi de la jeunesse un sujet de modernisation dans son action Priorité Jeunesse et décline cette dernière en plusieurs objectifs :

- donner une voix à la jeunesse : possibilité de s'inscrire sur les listes électorales après le 31 décembre, amener 1/3 des 16-24 ans à participer à la vie associative ;
- permettre une insertion sociale et professionnelle : diviser par deux le nombre de jeunes de moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté ;
- favoriser l'accès aux soins et au logement : garantir les loyers impayés, créer 40 000 logements étudiants, généraliser la couverture complémentaire santé pour tous ;
- encourager la réussite de tous : diviser par deux le nombre de décrocheurs (de 140 000 à 70 000 par an) ;
- diviser par deux le nombre de jeunes en difficulté de lecture à 17 ans ;
- amener 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur (mise en place du plan entrepreneurial des quartiers) ;
- ouvrir les horizons pour tous : augmenter le nombre de jeunes en mobilité internationale, diviser par deux le nombre des 15-24 ans qui ne partent pas en vacances, atteindre 30% de volontaires en service juridique, peu ou pas diplômés (Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2014).

iv. A l'échelle locale

Au niveau local, notamment dans chaque région, les préfets ont organisé en 2013 des Comités d'Administration Régionale (CAR) sur des questions relatives à la jeunesse et à la nouvelle politique ambitieuse Priorité Jeunesse. Un délégué interministériel à la jeunesse (DIJ) est nommé dans le but d'assurer sa cohérence. Il fait office d'intermédiaire entre les différents acteurs c'est-à-dire entre d'une part, les collectivités territoriales et d'autre part, les organisations de jeunes, les associations et les partenaires sociaux (Z. Gozdzik-Ormel, 2009).

Grâce à la nouvelle politique Priorité Jeunesse, de nouvelles bases se dessinent en faveur des jeunes grâce à la volonté de l'Etat qui souhaite entraîner les différentes strates de l'administration publique (régions, départements, communes) à intégrer la jeunesse dans les questions d'intérêt général et notamment urbaines.

Ce nouvel élan fait suite à de nombreuses tentatives qui traitent de la problématique jeunesse et cela, depuis le début des années 2000 dans un grand nombre de communes. C'est une réaction au constat d'inefficacité des politiques antérieures (Z. Gozdzik-Ormel, 2009).

II. Problématique

1. Les catégories d'acteurs

Dans les collectivités, toute démarche participative fait intervenir plusieurs catégories d'acteurs :

- Les acteurs institutionnels ou ceux qui ont le pouvoir de décision, comprenant les élus des différentes collectivités concernées ;
- Les acteurs professionnels ou techniques incluant d'un côté, les agents des différents services des collectivités et de l'autre, tous les experts privés (urbanistes, architectes, consultants, conseillers en participation, etc.) ;
- Les acteurs « relais », faisant le lien entre les jeunes et les décideurs publics. Des professionnels tels que les travailleurs sociaux, les animateurs, le personnel éducatif et associatif ou encore les forums de jeunes constituent cette catégorie, mais on peut également y inclure des acteurs non professionnels (par exemple les bénévoles dans les associations) ;
- Ceux qui sont concernés par les opérations, en l'occurrence ici, les jeunes.

Les enjeux vis-à-vis de la participation des jeunes sont différents selon les acteurs.

a. Les élus

A travers leur mandat, les élus s'intéressent aux enjeux de développement du territoire : éducation, jeunesse, urbanisme, voirie, environnement, emploi, santé, sécurité, culture, sports, loisirs, etc. Ils ont la responsabilité de prendre les décisions concernant l'ensemble de ces thématiques.

Depuis le début des années 2000, les instances européennes et nationales insistent particulièrement sur le thème de la participation des habitants, notamment celle des jeunes, pour transformer, rendre plus justes les politiques publiques (M. Carrel, p.44, 2013).

De ce fait, les élus en charge de leur territoire abordent cette question participative de la jeunesse dans la construction des politiques locales pour d'une part, répondre à ses besoins, permettre son épanouissement et d'autre part, pour favoriser le vivre ensemble, la cohésion sociale et ainsi, s'assurer de la pérennité de leur collectivité. Leur souhait est de les inclure dans les affaires publiques au même titre que toute autre catégorie sociale pour ne pas créer d'inégalités.

Or, cette démarche participative des jeunes demande un savoir-faire particulier car la plupart du temps, les élus ne savent pas comment la mettre en œuvre³.

« « Faire participer » est un projet qui nécessite de lui consacrer du temps et des moyens humains, ce qui n'est pas le choix fait par les élus. » (M. Carrel, p.44, 2013).

En effet, ceux-ci craignent que les habitants, jeunes ou moins jeunes, demandent tout et n'importe quoi, qu'ils fassent des requêtes alors que la collectivité n'en a pas les moyens⁴.

Le « défi du pouvoir » entre population et institution marque également la crainte des élus qui ne veulent pas partager leur toute puissance, notamment dans le processus décisionnel et veulent donc garder le contrôle (M. Carrel, 2013).

Tout cela complique l'établissement d'outils participatifs dédiés aux jeunes, qui eux aussi, se présentent souvent comme des obstacles à cette mise en place.

b. Les jeunes

On remarque que les diverses formes de participation pour la jeunesse manquent de diversité dans leur composition. En effet dans la majorité des cas, on y retrouve des enfants, des adolescents âgés de moins de 15 ans alors que les 15-30 y sont très peu représentés.

De plus, dans les conseils de jeunes, instances dans lesquelles la parole leur est donnée, leur niveau d'engagement diffère car certains voient un intérêt à leur implication. Celle-ci peut leur être utile pour la suite, leur apporter directement quelque chose de positif.

D'autres, se sentant moins concernés par les thèmes abordés dans ces instances, ne participent pas⁵.

D'après plusieurs enquêtes menées auprès des 15-25 ans, on peut noter que ceux-ci privilégient la distraction avec des activités culturelles (musique, cinéma...), sportives, artistiques, aux domaines plus importants comme l'emploi, la santé ou encore l'éducation, qui pourtant les touchent directement (Z. Gozdzik-Ormel, 2009).

Il est ainsi difficile d'intéresser l'ensemble de la jeunesse à la vie locale, mais encore plus aux affaires politiques locales car cette politique cible une tranche d'âge plus mature. Bien souvent la jeunesse est considérée comme une source de problèmes (insécurité, chômage) et les politiques les excluent *de facto* de leur campagne. Cela amène une certaine indifférence de la part des jeunes pour la politique, sans compter qu'ils se trouvent dans une période de leur vie où les priorités diffèrent (choix des études, lancement dans la vie active, etc.) (L. Benhadji, 2014).

Enfin, la scission entre jeunes et politiques est d'autant plus marquée par le ressentiment des adultes qui parlent du manque de maturité, d'égoïsme des jeunes et donc, du fait que ces derniers sont incapables de se mettre à la hauteur de l'intérêt général (L. Benhadji, 2014).

Ces stéréotypes ne facilitent pas non plus la mobilisation des pouvoirs publics qui pourraient déployer davantage de moyens en leur faveur.

c. Les acteurs « relais »

Ces professionnels (travailleurs sociaux, animateurs, personnel éducatif et associatif, etc.) ou non professionnels (les bénévoles dans les associations par exemple), acteurs sociaux clés, font le lien entre les services publics et les populations. Ils essaient de contribuer à transformer les

³ L'ensemble de ce paragraphe est basé sur un entretien effectué avec Estelle Péricard, chargée de mission à Villes au Carré qui a eu lieu le 11 mars 2015.

⁴ Source : Entrevue réalisée avec E. Péricard.

⁵ Source : Entrevue réalisée avec E. Péricard.

conditions des relations entre habitants et pouvoirs publics encore ancrées dans le modèle représentatif.

Ils font en sorte que les habitants, en particulier les plus pauvres, puisse développer leur pouvoir d'agir, parler et prendre part aux débats avec des agents, techniciens et élus. Ils sont ainsi la condition pour la reconnaissance de la qualité de citoyen des habitants et l'amélioration du vivre ensemble (M. Carrel, 2013).

Ces « intermédiaires » forment un contre-pouvoir nécessaire pour défendre les intérêts des participants « ordinaires » aux délibérations organisées par les institutions sinon, la domination exercée par les décideurs publics fait pression et tend à favoriser les choix déjà établis.

En effet, les agents des collectivités en charge de la politique de la ville font parfois appel à leurs services, mais restent flou quant à leurs objectifs dans la démarche participative initiée.

De ce fait, les acteurs « relais » sont de plus en plus vigilants quant au contenu peu clair de la commande et tente de repérer les risques de récupération (M. Carrel, 2013). L'idée de récupération politique étant que les élus se servent de la participation comme d'un faire-valoir, pour "gagner des points" dans l'opinion publique, pour faire penser qu'ils mènent des politiques innovantes, etc.

A propos de la jeunesse, les acteurs « relais » comme les professionnels de l'action sociale, de l'éducation populaire ont pour mission de se charger de la situation des jeunes des quartiers qui sont en difficulté, n'ont pas d'activités et qui, pour une grande partie, trempent dans le trafic de drogue. Ils aimeraient intégrer, tenir compte de cette catégorie de population extrêmement présente dans les zones sensibles qu'ils n'ont jusqu'à maintenant, pas réussi à « accrocher » (S. Bresson, 2015).

d. Les acteurs professionnels

Les acteurs professionnels incluent d'un côté des acteurs privés et de l'autre, des acteurs publics.

Du côté des acteurs privés de la participation, il y a « plusieurs centaines de cabinets, d'agences ou de structures revendiquant vivre, au moins pour partie, de la participation. On retrouve aussi bien des bureaux d'architecture, des agences de communication, des acteurs issus du design industriel, des gros cabinets de conseils en management, des structures de soutien aux projets territoriaux, des structures liées au développement durable. En termes de forme, on retrouve des structures sous forme associative, sous forme de SCOP, sous forme d'entreprise. » (A. Mazeaud, p.20, 2014). Ces prestataires privés, aux profils hétérogènes, intègrent une composante participative dans leurs travaux, notamment l'activité « concertation et acceptabilité sociale » (A. Mazeaud, 2014).

Du côté des acteurs publics, on assiste depuis le début des années 2000, à la « mise en administration de la participation » (A. Mazeaud, p.21, 2014), c'est-à-dire au développement de services et d'agents consacrés à la participation et ce, pas seulement dans les collectivités locales, mais également dans des établissements publics appartenant à l'Etat.

Cela s'est opéré de façon successive avec dans un premier temps, des professionnels de la politique de la ville qui ont initié le processus participatif au sein des institutions. Et à partir des années 2000, des recrutements massifs de professionnels de la participation ont été effectués dans les agences (notamment celles des Agendas 21) ainsi que l'instauration de véritables services dédiés.

Pour ce qui est de l'organisation des services voués à la participation, celle-ci est vraiment spécifique à chaque collectivité, qui déploie plus ou moins de moyens pour cette démarche (A. Mazeaud, 2014). Il en est de même pour les moyens dégagés en faveur de la jeunesse locale.

2. Formulation de l'hypothèse de travail

Le fait est qu'aujourd'hui, des obstacles freinent la démarche participative des jeunes dans les projets urbains.

De ce constat apparaît des questionnements :

- Pourquoi dans les dispositifs de la démocratie locale, les jeunes ne participent pas ?
- Quels sont les blocages à la participation des jeunes dans les projets urbains ?

On émet ici **l'hypothèse**, que les jeunes ne participent pas dans les dispositifs participatifs mis en œuvre à cause du manque de cohérence entre les dispositifs mis en place par les différents acteurs car ces derniers n'échangent pas sur le sujet.

On s'intéressera à deux cas d'étude, la ville de Blois et celle de Tours en région Centre, dont la manière d'envisager la participation des jeunes, notamment dans les processus de production de la ville, est différente. La lecture comparative de ces deux terrains d'études est d'autant plus pertinente qu'elles appartiennent au même contexte spatial et social.

III. Méthodologie

1. Choix des terrains en région Centre

a. Blois

La ville de Blois est le terrain principal analysé pour cette étude. C'est une commune socialiste à taille humaine de 50 000 habitants, chef-lieu du département de Loir-et-Cher en région Centre-Val de Loire.



Photo 1: La ville de Blois
Source : www.chamina-voyages.com

Pour que cette étude sur la participation des jeunes en région Centre soit pertinente, il semble essentiel que les communes étudiées soit d'une taille suffisamment importante et qu'elles disposent de ressources financières raisonnables.

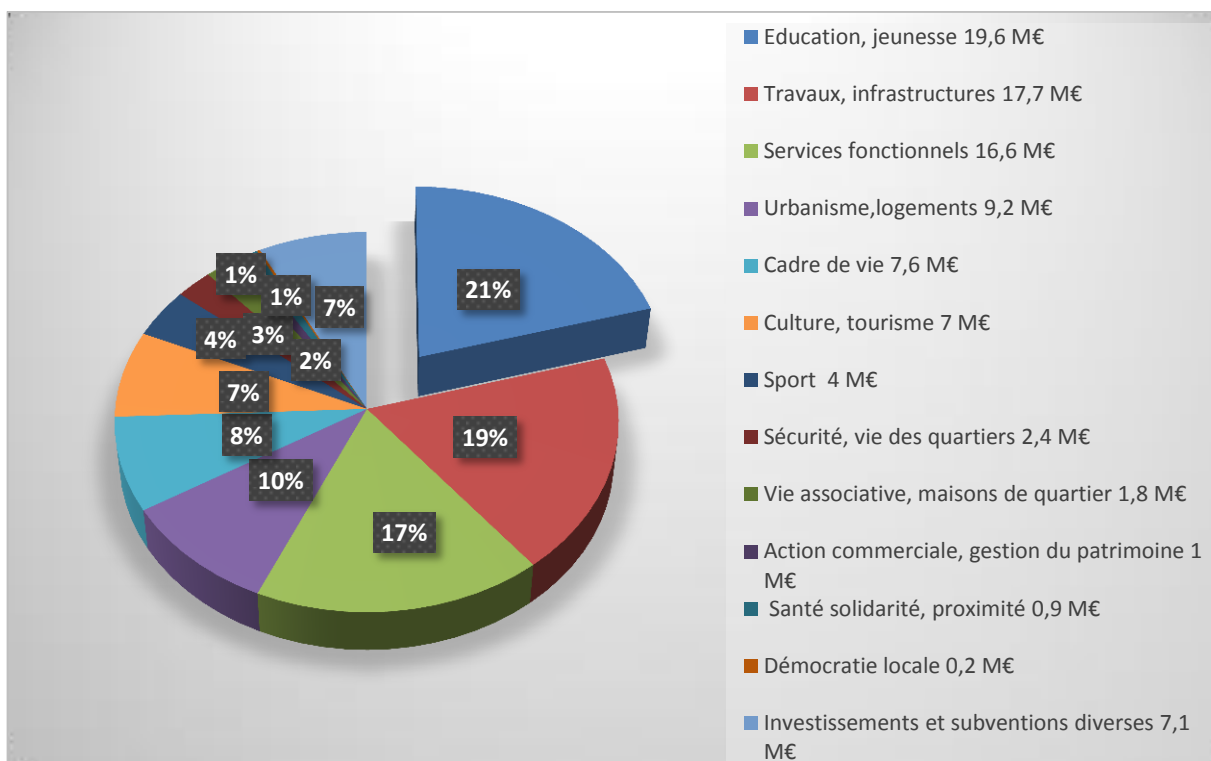


Figure 1: Répartition du budget de la ville de Blois en 2014

Source : blois.fr

Réalisation : Eve Masternak

Blois, préfecture du Loir-et-Cher, qui a bénéficié d'un budget total de 95 880 042 euros en 2014⁶, a donc les ressources suffisantes pour intégrer la question des jeunes dans ses débats d'orientations budgétaires.

On constate d'ailleurs que la part du budget consacrée à la jeunesse lors de l'année 2014 est la première par importance, avec 19,6 millions d'euros soit plus de 20% du budget total de la ville. Néanmoins, il est important de noter que cette somme est principalement attribuée aux rénovations et agrandissements des établissements scolaires.

Sa richesse en matière de vie associative, culturelle et sportive ainsi que son dynamisme économique et universitaire fait également de Blois une candidate toute indiquée pour ce travail relatif à l'implication des jeunes dans la vie locale.

La ville dispose en effet d'environ 800 associations, d'un grand nombre d'équipements sportifs (stades d'athlétisme, de football, de rugby, gymnases, etc.) puis, d'un pôle universitaire et d'enseignement supérieur en fort développement (près de 4000 étudiants). Elle souhaite se concentrer sur des filières peu représentées dans la région pour notamment accueillir plus de 5000 étudiants d'ici quelques années.

⁶ Source : blois.fr



Photo 2: L'Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage, à Blois
Source : www.lemoniteur.fr

Quant au tissu économique de Blois, celui-ci est constitué d'une grande diversité d'activités, notamment à forte valeur ajoutée (pôle services informatiques, automobile, pharmacie-cosmétologie, agro-alimentaire). La ville ainsi que l'agglomération de Blois accueillent essentiellement des petites et moyennes entreprises mais on y trouve aussi, des entreprises de renommée mondiale qui fabriquent les shampoings « Herbal essences » de Procter & Gamble, les produits cosmétologiques Sisley et les tablettes de chocolat Poulain. Ce sont autant de points forts qui rendent cette ville attractive pour ce sujet de mémoire.

b. Tours

La ville de Tours est le second terrain analysé pour cette étude. Commune du centre-ouest de la France, traversée par la Loire et le Cher, elle est la préfecture du département d'Indre-et-Loire, dans la région Centre-Val de Loire et adhère au parti politique de l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire).



Photo 3: La ville de Tours
Source : alliance-hotel-tours.com

Elle accueille près de 135 000 habitants selon le dernier recensement datant de 2012, pour qui elle propose un grand nombre de structures sportives, associatives et culturelles, réparties sur l'ensemble du territoire tourangeau. La ville met à disposition du public une maison des associations culturelles qui tient à jour une base de données des associations existantes à Tours et qui peut renseigner la population sur leurs pratiques culturelles.

Le profil de l'économie tourangelle est dominé par le secteur tertiaire. Etant la première agglomération de la région Centre, elle accueille de nombreux établissements de recherche, de développement, liés à la santé, aux loisirs, à l'enseignement, etc. La ville recense l'une des deux universités régionales, dont l'université François-Rabelais rassemblant près de 25 000 étudiants. Celle-ci est divisée en sept unités de formation et de recherche qui sont réparties sur la ville (Arts et sciences humaines, Droit, Médecine, etc.).

Le choix de cette préfecture d'Indre et Loire pour ce projet est pertinent pour les mêmes raisons énoncées que pour la ville de Blois (taille de la ville conséquente, budget total suffisant pour que les différents programmes et projets liés à la jeunesse puissent être subventionnés de manière satisfaisante, etc.).

Enfin, le fait d'étudier les différences entre Tours et Blois dans leur gestion de la question de l'intégration des jeunes permet de mettre en relief les inégalités et les visions bien différentes des politiques de ces deux communes majeures de la région Centre-Val de Loire.

2. Méthodes

Concernant la méthodologie utilisée, la technique d'enquête s'est axée sur de l'analyse documentaire et des entretiens menés auprès d'acteurs intervenant dans le processus participatif au sein des deux villes observées.

a. Travail documentaire

Pour cette étude, le travail documentaire était très important pour appuyer les informations requises, notamment auprès des acteurs interviewés. De nombreuses données ont ainsi été récupérées :

- des documents relatifs aux villes observées :
 - organigrammes des services de Tours et de Blois,
 - rubriques dédiées à la jeunesse et aux dispositifs « jeunes » sur les sites internet des deux villes,
 - affiches présentant le fonctionnement des différents dispositifs de chacune des communes,
 - bilan des travaux réalisés au sein des différentes instances (exemple : bilan du Conseil des jeunes 2008-2010),
 - comptes rendus des réunions organisées entre les différents conseils de la vie locale ou conseils de quartier traitant de la participation des jeunes ;
- des données recueillies grâce au programme de recherche ECLIPS :
 - rapports écrits par des étudiants ayant travaillé pour ECLIPS, regroupant notamment les dispositifs de Blois,
 - résumés des séminaires ECLIPS, dans lesquels sont exposées les interventions de plusieurs acteurs de la participation,
 - séminaires disponibles en vidéo, où des professionnels appartenant à des services de la mairie de Tours ou Blois débattaient sur la question de la participation des habitants ;
- la revue de presse locale « Blois mag » : consultation de la rubrique « jeunesse ».

b. Entretiens

Des entretiens semi-directifs ont été menés avec différents acteurs de la participation du territoire blésois et celui de Tours. Ils ont permis d'orienter en partie le discours des personnes interrogées autour de quatre grands thèmes :

- les dispositifs participatifs mis en place pour les jeunes
- les obstacles à la participation des jeunes
- la profession d'agent de la participation, comprenant la formation de ces professionnels
- les rapports avec les autres catégories d'acteurs intervenant dans la démarche participative

La grille d'entretien complète est disponible en annexe n°1, p.48.

3. Les acteurs interrogés

Dans le cas de cette étude, l'échantillon de l'enquête est constitué de **sept** personnes qui occupent des responsabilités sur la participation des jeunes au niveau de l'administration de Blois et de Tours.

Les entrevues collectives montrent une volonté de collaborer entre les différents dispositifs pour améliorer les travaux réalisés en faveur de la jeunesse.

A Blois :

- un premier entretien groupé avec :
 - **Maroin Khair Dakirine**, animateur de 34 ans du service Démocratie Locale - Instances consultatives de la ville,
 - **Hammam El Draoui**, animatrice-coordinatrice de 31 ans de l'instance Conseil des jeunes depuis janvier 2015,
 - **Gaël Foussadier**, âgé de 42 ans, directeur du service Démocratie Locale - Instances consultatives de la ville de Blois depuis 7 ans ;
- un entretien individuel avec **Abdellah Bouikelfiden**, âgé de 40 ans, coordonnateur des trois espaces jeunes +15 ans à la Direction Générale de l'Administration Education de la ville ;
- un entretien téléphonique avec **Aline Ghrab**, chef de projet de 33 ans dans le service Politique de la Ville depuis 4 ans ;

A Tours :

- un entretien groupé avec :
 - **Marie-Lise Aubry**, âgée de 48 ans, qui est depuis 2 ans, chargée de développement du territoire et de la jeunesse sur le quartier du Sanitas pour le service Cohésion sociale, et coordinatrice des structures jeunesse de la ville,
 - **Antoine Cavalier**, âgé de 40 ans, coordonnateur des quatre conseils de la vie locale dans le service Cohésion sociale.

Les éléments avancés dans les parties 2 et 3 qui suivent, se réfèrent aux discours des acteurs précédemment cités.

PARTIE 2 :

**OBSERVATIONS RELATIVES A LA
PARTICIPATION DES JEUNES DANS
LES PROJETS URBAINS SUR LES DEUX
TERRAINS D'ETUDE**

I. Plusieurs dispositifs dédiés aux jeunes sont mis en place

1. Les dispositifs socio-culturels et de loisirs

Sur les deux terrains observés pour cette étude, à savoir Blois et Tours, se trouve un certain nombre de dispositifs socio-culturels et de loisirs pour les jeunes.

Dans les deux cas, ces dispositifs sont partagés entre deux classes d'âges : ceux destinés aux 11-14 ans et ceux destinés aux plus de 15 ans. Selon la tranche d'âge, les équipes en charge de l'animation de ces structures, ne travaillent pas de la même manière.

Pour les 11-14 ans, les animateurs proposent de nombreuses activités de loisirs au quotidien, notamment sportives et artistiques mais aussi des ateliers de cuisine, poterie, des sorties, des soirées jeux, etc. A ce niveau-là, les jeunes inscrits à ces programmes d'animation viennent « consommer » les activités encadrées par des professionnels qui ont pour rôle de leur faire découvrir de nouvelles façons de s'amuser, s'informer et apprendre.

Dans ces dispositifs, on retrouve les espaces jeunes 11-14 ans de Blois et les structures jeunesse 11-17 ans de Tours.

Ces dernières, déclarées « accueils de loisirs », sont des structures associatives dotées d'un pôle Jeunesse, et portées par les centres sociaux. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire tourangeau, plus particulièrement sur les quartiers prioritaires du Sanitas, de l'Europe, des Rives du Cher, des Fontaines, Maryse Bastié et Bergeonnerie.

Concernant les quatre espaces jeunes 11-14 ans de Blois, ils sont distribués équitablement entre le nord, le sud, l'est et l'ouest. Trois d'entre eux sont implantés près des collèges et le quatrième se trouve plus éloigné pour des raisons budgétaires. Or, la volonté de la ville est réellement d'attirer les collégiens vers ces accueils de loisirs, en les installant à proximité des structures scolaires.

Pour les plus de 15 ans, le travail de l'animateur est porté sur l'accompagnement de projets. Les jeunes présentent leurs projets, fruits de leurs envies et de leurs besoins, aux structures d'accueil : il s'agit de projets culturels comme des concerts, des expositions, des représentations de théâtre, des sorties, des séjours courts, etc.

Les dispositifs concernés sont les espaces jeunes + 15 ans de Blois et le dispositif « Projets jeunes » de Tours.

Les trois espaces jeunes + 15 ans sont intégrés aux centres sociaux-polyvalents blésois dans une logique de mixité intergénérationnelle. En plus d'être des lieux d'accueil pour l'accompagnement dans l'élaboration et la réalisation de projets de loisirs, ce sont des espaces de rencontres, de ressources et d'animation. Ils peuvent accueillir des personnes âgées de 29 ans car des dispositifs européens leur sont aussi destinés.

« Projets jeunes » est un dispositif départemental, financé par la ville de Tours, le Conseil Général et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), avec lequel les jeunes âgés entre 11 et 25 ans peuvent déposer et présenter leur projet devant un jury qui, au regard de l'intérêt et de la pertinence de l'idée proposée, apporte des subventions. Néanmoins, le constat est que ce sont davantage des jeunes autonomes, généralement âgés de 18 à 23 ans qui participent à ce dispositif, dorénavant confié aux structures jeunesse de la ville. Avant cette délégation, ces dernières accompagnaient les jeunes dans le montage de projet et vers le dispositif d'aide existant, appartenant aux services de la mairie. De ce fait, elles peuvent aussi accueillir des jeunes de 17 ans et plus, pour favoriser une démarche de projet.

2. D'autres types de dispositifs : bottom up/top down

Les deux terrains d'étude proposent également des dispositifs participatifs de type ascendant (bottom-up) et de type descendant (top-down). Ces deux approches désignent le mode d'animation et de pilotage de la démarche :

- l'approche ascendante (bottom-up) démarre des initiatives de l'échelon le plus « bas » au sens hiérarchique,
- l'approche descendante (top-down) est actionnée par la hiérarchie, soit l'échelon le plus « haut ».

Le dispositif EPIC, Espace de Projets et d'Initiatives Citoyennes, est une approche top-down mis en place par la ville de Blois en 2009, qui permet à des groupes de jeunes âgés de 11 à 25 ans de bénéficier d'un accompagnement et d'une aide matérielle et/ou financière pour la réalisation de projets artistiques, culturels, sportifs ou de loisirs. En contrepartie, la collectivité leur demande de participer activement à la vie locale en les impliquant dans des actions telles que leur participation à l'organisation de manifestations blésoises, la tenue d'un stand particulier pour les fêtes de quartier, la construction d'une calèche pour la ferme de Blois, etc.

Cet aspect « participation dans la vie locale et citoyenne » pour la réalisation de leur projet, différencie EPIC des autres dispositifs plus « classiques » dans leur fonctionnement.

Une structure 100% jeunesse est également implantée dans la ville de Blois, appelée « La fabrique ». Cette ancienne école, réhabilitée en 2010 pour devenir une entité entièrement consacrée aux jeunes, est un projet important sur la place des jeunes dans la ville.

Au départ, elle abritait une équipe jeunesse + 15 ans et le service Initiative Jeunesse qui travaillait sur de l'accompagnement d'initiatives jeunes, celles-ci correspondant à des projets de mobilité européenne, des montages d'associations et même d'entreprises. Par la suite, les jeunes ont été sollicités pour l'aménagement du bâtiment. Une partie de la structure extérieure est le fruit d'une collaboration entre des jeunes artistes de Blois et ceux d'une commune située à proximité. A l'intérieur, les salles de musique, danse, multimédia et la cafétéria ont été réaménagés dans le cadre d'un chantier international avec des jeunes blésois et internationaux. Ainsi, plusieurs salles ont fait l'objet de chantiers d'implication plus ou moins important en fonction du projet.

La fabrique est aujourd'hui l'espace d'accueil pour de nombreuses associations de jeunes ainsi que le Conseil des jeunes.



Photo 4: Décoration extérieure de la structure réalisée par des jeunes graffeurs
<http://bougezautrementablois.over-blog.com/>



Photo 5: La fabrique
<http://bougezautrementablois.over-blog.com/>

Le Conseil des jeunes réunit des 16-25 ans issus de divers horizons (associations, lycées, écoles supérieures, etc.). Ils ont pour vocation de faire remonter aux instances décisionnelles tels le Maire ou les adjoints au Maire, leurs idées à travers des projets qu'ils proposent. Ils travaillent sur des projets en rapport avec le sport, la culture, l'Europe, l'environnement, la solidarité, l'information et la communication. Par exemple, ils ont organisé la soirée Ice Muzik de Blois, participé aux différentes phases du festival « Rêves Urbains », copiloté l'opération « un café – un préservatif » avec le Sidaction et d'autres acteurs locaux, etc.

Depuis janvier 2015, le Conseil des jeunes est une instance participative de type top-down gérée à la fois par le service Jeunesse et le service Démocratie Locale de la ville. Ces deux services ont fait appel à une professionnelle pour coordonner et animer le dispositif, celui-ci étant destiné aux jeunes âgés de plus de 16 ans car ils correspondent à un profil intéressant pour porter un projet collectif à moyen ou long terme. L'engagement dans un tel dispositif suppose d'être assez mature pour honorer le contrat qui les lie pour la durée d'un mandat.

A l'origine, le Conseil des jeunes est une initiative du service Jeunesse qui, en 2004, a lancé cette idée sous une première forme embryonnaire (non reconnue par le conseil municipal). C'est seulement en 2009 qu'une délibération du conseil municipal l'officialise en tant que véritable instance participative pour les jeunes.

L'intégration des jeunes dans l'instance s'est faite progressivement :

- Entre 2004 et 2009, 30 sièges ont été mis en place pour les 16-22 ans ;
- Entre 2009 et 2013, les 30 sièges étaient partagés entre des jeunes de 16-25 ans (20 places) et le collège des associations (10 places) ;
- Entre 2013 et 2014, mise en place de 40 sièges distribués entre des jeunes de 16-25 ans, le collège des associations et le collège délégué à la vie associative lycéenne.

Une convention est signée avec l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) pour entrer en contact plus facilement avec les jeunes, les collégiens et les lycéens et avoir une représentativité sur le territoire. De plus, chaque établissement scolaire dispose d'un conseil de vie lycéenne pour mobiliser des lycéens et les orienter vers le Conseil des jeunes. Aujourd'hui, l'animatrice jeunesse en charge de cette instance constate que les 40 sièges sont occupés.

Le Conseil des jeunes est un outil qui permet de favoriser l'apprentissage à la citoyenneté, acquérir une expérience en termes d'implication à la vie locale, comprendre comment fonctionne une collectivité.

Le mandat du conseil est d'un an renouvelable. Le Maire réunit les jeunes de ce conseil chaque trimestre pour qu'ils échangent sur les axes de travail choisis et le soutien politique/financier qui peut les accompagner en cas de validation d'un projet porté. Les jeunes sont aussi consultés une fois par mois par l'adjoint au Maire en charge de la jeunesse, présidente de ce conseil, qui les rassemble en réunion plénière avec les membres des instances participatives consultatives municipales à savoir, les membres du conseil de quartier et ceux du conseil des sages.

Les animateurs de ce dispositif ne travaillent pas pour orienter les jeunes mais pour les accompagner. Ils ont pour mission de leur faire comprendre qu'il est dans leur intérêt de s'engager et non pas dans l'intérêt de la ville.

En s'intégrant, ils peuvent bénéficier de méthodes, d'outils, d'un réseau de partenaires, la possibilité d'apprendre à s'organiser, de comprendre l'intérêt général. Au-delà de cela, l'implication dans ce dispositif peut amener une certaine estime de soi, une valorisation des savoir-faire et des savoir être, des compétences qu'ils n'ont pas forcément apprises dans le système scolaire. C'est une manière de montrer aux jeunes qu'il existe d'autres voies pour « réussir ».

Pour résumer, sur les espaces d'accueil, les jeunes « consomment » les activités proposées, il ne se passe rien au niveau de la démarche de projets. Le dispositif EPIC est positionné sur de l'accompagnement et du soutien. Enfin, sur le Conseil des jeunes, ces derniers sont sur un enrichissement, une appropriation, de la co-production, ils vont chercher un partenariat avec les autres conseils.

Ces trois dispositifs représentent leur niveau d'implication à la vie locale, sachant que le Conseil des jeunes est le dernier niveau à atteindre pour pouvoir participer à des réalisations concrètes qui concernent la ville de Blois.

II. Les rapports entretenus avec les autres catégories d'acteurs impliquées dans le processus participatif

1. Des élus et techniciens à l'écoute

A Blois, les animateurs profitent d'une certaine proximité avec l'élue en charge de la jeunesse du fait de son jeune âge (moins de 40 ans). En effet, cela lui permet une grande ouverture d'esprit et beaucoup d'écoute pour les affaires qui concernent la jeunesse. Sa disponibilité, son métier d'enseignante jouent aussi en faveur de la bonne entente qui figure avec les coordonnateurs des instances participatives. Elle incite même les jeunes à conserver leur spontanéité qui leur permet d'intervenir face aux élus lors de désaccord. Les jeunes blois ont la chance d'être confrontés à des élus qui s'adaptent plutôt bien à leur demande.

Même lors du mandat précédent, les élus et techniciens ont fait preuve de bonne volonté et ont fourni tous les moyens nécessaires pour la réalisation d'un skate-park.

Ce projet a été proposé par le Conseil des jeunes en 2011, via l'association des skateurs de Blois membre de l'instance depuis quatre ans, et soutenu par la municipalité.

Cette association de skateurs, dont la moyenne d'âge était 18-25 ans, a monté le projet d'un nouveau skate-park au cœur de la ville car le module déjà existant sur la ville, mais très éloigné, ne correspondait plus au besoin et surtout, ne respectait plus les règles de sécurité du fait de sa vétusté.

Leur volonté était de créer un skate-park en centre-ville qui se fonde dans le mobilier urbain. Les jeunes ont donc été accompagnés par les animateurs pour les démarches de devis, de type de module, de repérage de lieu adapté, et se sont rendus dans des communes novatrices en termes de skate-park. Ils ont également été amenés à travailler avec plusieurs services de la ville dont celui de l'urbanisme, des Parcs et jardins et à se lier à d'autres partenaires car, au vu des sommes qui allaient être engagées pour ce projet (85 000 euros), il était primordial d'élaborer un plan d'actions transversales avec les techniciens dotés de compétences adéquates.

Le choix du foncier pour l'implantation du skate-park dans l'hyper-centre de Blois a fait l'objet de nombreux débats avec d'une part, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et d'autre part, les habitants du quartier où se trouve le nouveau module. Ce projet a été repoussé, modifié, repensé un certain nombre de fois en fonction des contraintes techniques et géographiques.

En effet, Blois étant une commune qui dispose d'un grand nombre de sites historiques et classés, l'ABF s'est opposé à plusieurs propositions d'installation du mobilier avec les techniciens de la ville. Il a donc également fallu accompagner les jeunes dans l'échec, ceux-ci n'ayant pas pour habitude de s'investir autant dans un projet pour qu'au final, il ne soit pas abouti.

Néanmoins, le Maire s'est positionné sur une dernière proposition qui convenait à l'ABF mais pas aux résidents du quartier du fait de la nuisance que les jeunes allaient apporter (rassemblement en

masse de jeunes, drogue, bruit le soir, etc.). Les skateurs attendaient depuis plus de deux ans que soit installé ce skate-park, le Maire a donc pris ses responsabilités et n'a pas concerté les habitants pour ce projet. Cela lui a valu une pétition et des plaintes à répétition lors de commissions municipales.

Les travaux ont ainsi commencé mi-novembre 2014.



Photo 6: Le skate-park (ou street park) de Blois
Source : Mairie de Blois

Plus adapté à la pratique urbaine, cet aménagement s'étale sur les 800 m² de bosquet longeant une rue du centre-ville de Blois. L'installation comprend une dizaine de modules en béton. La végétalisation est préservée aux abords du parc, de même que les places de parking à proximité.

Les élus et techniciens ont donc répondu favorablement à la commande des jeunes qui était un véritable besoin. Depuis le printemps 2015, le skate-park est surutilisé à tout moment de la journée.

2. Un travail réalisé avec les associations

La ville de Tours « sous-traite » la compétence jeunesse avec les associations et centres sociaux de la commune. Les associations tourangelles qui ont un intérêt « jeunes » répondent aux commandes de la municipalité et gèrent les dispositifs qui sont consacrés à la jeunesse.

Néanmoins, certains services de la ville, font eux-mêmes parfois appel aux associations pour s'associer à des projets réalisés par les jeunes.

Par exemple, avec la mise en place d'une maison de projet sur le quartier du Sanitas, le service Mission Locale a adhéré au projet de création d'un jeu vidéo réalisé par les jeunes, appelé Sanikart,

de l'association Artefacts. C'est un jeu en 3D qui permet de se balader en karting sur le quartier, ce qui est intéressant pour la ville car elle peut ainsi exploiter la vision 3D du quartier qui lui sert pour son travail d'implantation de maison de projet.

La ville de Blois travaille avec les centres polyvalents pour accueillir les dispositifs socio-culturels et de loisirs des jeunes, et même avec les représentants d'associations de jeunes dans ses dispositifs (Conseil des jeunes, EPIC).

Les associations représentent un maillon fort dans chacune des villes, celles-ci s'appuyant sur ces structures pour gérer des actions telles que le renforcement des liens sociaux entre les différentes catégories de population, notamment issues de quartiers différents.

III. Les perspectives d'évolution des dispositifs

1. Blois

Dans ses perspectives d'avenir, Blois souhaite davantage échanger avec des villes comme Caceres, très avancées sur la question de la participation des jeunes, pour innover sur les formes de participation.

Caceres est une collectivité espagnole jumelée avec Blois, qui dispose d'un Conseil de jeunes où même les différents partis politiques sont représentés. Cette instance a une légitimité notamment du fait du système politique espagnol décentralisé, ce qui lui permet d'intégrer dans ses objectifs, des projets liés aux affaires politiques locales et l'aménagement du territoire. Blois s'est ainsi rapprochée de Caceres par le biais de ce dispositif.

Ces deux villes ont alors réalisé des échanges de jeunes, la première fois à Blois, l'autre fois à Caceres, pour que chacun d'eux, issus de pays différents, comprennent la manière de fonctionner de l'instance, quelle est la place des jeunes dans la collectivité, leur niveau d'implication, les types de projets réalisés, etc.

Un prochain départ pour Caceres est prévu en août pour participer à un festival des pratiques urbaines amateurs organisé par le Conseil des jeunes espagnol et la collectivité.

Sur l'évolution du dispositif Conseil des jeunes, celui-ci tend à devenir un dispositif de consultation, c'est-à-dire que les jeunes pourront être consultés par la municipalité sur des projets d'intérêt général. Pour ce faire, ils pourront être force de propositions pour son amélioration. Concernant les animateurs, ils ont mis en place une nouvelle méthodologie avec les jeunes en dressant un « tableau de leurs attentes » pour renouveler les axes de travail et les sujets qu'ils souhaitent aborder.

La ville souhaite également davantage de transversalité entre les dispositifs existants en créant des « ponts », notamment entre EPIC et le Conseil des jeunes. Les services Jeunesse et Démocratie Locale veulent réaliser des passerelles entre ces deux dispositifs pour faciliter l'intégration des jeunes d'EPIC vers le Conseil des jeunes ou à l'inverse, diriger un projet qui ne peut pas être porté par un nombre suffisant de personnes, vers EPIC.

2. Tours

Tours doit mettre en place des conseils citoyens avant fin juin 2015. La question qui se pose entre élus et techniciens est celle de l'ouverture de ces conseils aux jeunes à partir de 16 ans pour aussi axer les orientations politiques de la ville sur la participation des jeunes.

De plus, le quartier du Sanitas étant reconnu comme quartier d'intérêt national, cela signifie que la ville va avoir un nouveau projet de rénovation urbaine avec l'obligation d'implanter une maison de projet. Celle-ci est une structure d'information et de concertation avec les habitants sur les travaux de rénovation urbaine du quartier. Ce projet est porté par l'agglomération mais aussi, porté plus spécifiquement par la direction générale des services de la ville de tours.

De ce fait, d'un point de vue rénovation urbaine, si les professionnels arrivent à mobiliser des jeunes dans le conseil citoyens du Sanitas, alors la municipalité fera fusionner la maison de projet du quartier avec cette dernière instance. « Associer les jeunes à la rénovation urbaine est une question que l'on doit avoir en tête. » (M-L. Aubry, chargée de développement territorial sur le quartier du Sanitas, 2015).

3. Echange de pratiques entre collectivités

Blois a reçu des demandes de la part d'autres collectivités pour voir ce qu'elle fait en matière de participation des jeunes. Un échange a eu lieu avec Villes au Carré, une association qui est un lieu de ressources, d'échange et d'expertises sur la conduite des politiques de cohésion urbaine et sociale en régions Centre et Poitou-Charentes. Elle forme, informe et accompagne un réseau d'acteurs et d'élus en charge du développement des territoires urbains notamment par l'animation de rencontres. Elle a de ce fait choisi Blois comme ville pilote pour organiser une journée d'échanges de pratiques et de croisement d'expériences entre acteurs de la région Centre. La ville blésoise a donc menée cette journée en présentant dans un premier temps, les dispositifs consacrés aux jeunes existants sur la collectivité et en accompagnant, dans un second temps, les différents professionnels sur les sites des structures concernées.

Un réseau est ainsi mis en place pour rendre visible ce qui se fait et comment ça se fait. Les animateurs blésois sont d'ailleurs eux aussi dans une démarche d'aller voir ce qui se fait ailleurs et comment, par l'échange établi entre le Conseil des jeunes de Blois et celui de Caceres.

Pour le moment, Tours n'a pas pour priorité d'aller voir ce qui se fait ailleurs : « La particularité sur Tours qu'il n'y a pas sur Blois, c'est le changement d'équipe municipale de l'an dernier alors qu'eux, sont sur une continuité politique ce qui facilite les choses. Ce sont deux territoires différents qui ne sont pas gérés de la même façon, sur tous les plans, alors ce qu'ils font et comment, ne correspondra pas forcément à ce que fait Tours. Ce ne sont pas les mêmes problématiques, etc. » (M-L Aubry, chargée de développement territorial sur le quartier du Sanitas – Tours, 2015).

PARTIE 3 : ANALYSE DES RESULTATS OBTENUS

A partir des observations faites pour cette étude, il en ressort que les communes de Blois et Tours pensent la participation des jeunes différemment : ce sont deux territoires qui engagent des actions en faveur de la jeunesse mais qui agissent de manière distincte. Cela dépend notamment de la volonté et de l'organisation générale de la collectivité.

I. Une organisation propre à chaque collectivité

1. L'intégration de la participation des jeunes dépend d'une volonté politique jeunesse forte

L'abondance des dispositifs participatifs mis en œuvre à Blois, montre que la ville s'investit de manière importante dans sa politique jeunesse et fait donc de la participation des jeunes une priorité.

Cette volonté forte de la ville à prendre en charge une politique jeunesse est prépondérante pour déployer les moyens nécessaires au bon fonctionnement des instances existantes : moyens humains, matériels et financiers.

Blois s'est effectivement engagée avec :

- le recrutement de nombreux professionnels relais tels que les animateurs et les coordonnateurs de catégorie B des différents dispositifs qui peuvent grâce à la ville, bénéficier de formation complémentaire via des échanges de pratiques lors de rencontres,
- les locaux adaptés aux diverses activités de jeunes comme les centres polyvalents, les espaces d'accueils de jeunes et la structure jeunesse la Fabrique,
- des budgets alloués aux différentes instances dont 6000 euros pour le Conseil des jeunes.

Sans une politique jeunesse marquée, il est peu probable pour une ville de dégager autant de moyens et donc d'arriver à un résultat effectif en matière de participation des jeunes. Ce travail repose sur cette volonté politique.

Du côté de Tours, le changement d'équipe municipale a eu lieu en 2014 et depuis, les élus apprennent encore à travailler ensemble. Ils sont sur la redéfinition du contrat de ville et ne sont donc pas encore au point sur les objectifs « Jeunesse » de la commune. Cela se traduit par l'absence d'une politique jeunesse forte qui permettrait davantage de développer des actions en faveur des jeunes avec par exemple, l'implantation d'un conseil municipal de jeunes.

A cet instant, Tours englobe donc la participation des jeunes dans une nébuleuse « démocratie locale » au même titre que la parité homme/femme et la lutte contre les discriminations. L'exemple qui illustre cela est la volonté de les intégrer dans les conseils citoyens.

De plus, la question des jeunes est relayée aux associations, centres sociaux, structures jeunesse de la ville avec la mise en place de dispositifs de type culturel et de loisir, mais aucun en rapport avec une implication dans la vie locale. Le dispositif « Projets jeunes » favorise une démarche de projet mais ne va pas au-delà du fait de contenter les jeunes âgées de plus de 17 ans.

2. Une organisation des services de la ville particulière

Blois, prenant en charge l'ensemble des instances participatives existantes sur la commune, présente un organigramme des services singulier (Cf. Organigramme des services de la ville de Blois disponible en annexe n°2, p. 50).

Les services de la ville sont organisés par thèmes. Dans la thématique « Education/Enfance/Jeunesse/Sport », on retrouve les services consacrés à la jeunesse dans son ensemble, avec les services à vocation transversale (les centres sociaux de la ville). Puis, dans la thématique « Proximité/Prévention/Politique de la ville/Solidarités », sont présentés les services relatifs à la proximité avec les habitants : il y a le service Démocratie Locale et Instances consultatives, la direction du Projet de rénovation urbaine et politique de la ville, la direction des services à la population et le service de la vie associative.

A travers cette organisation, on constate d'une part, que la ville gère elle-même la rénovation urbaine et la partie sociale de son territoire (les associations, les populations en difficultés, la jeunesse dans sa globalité avec notamment les adolescents et les jeunes adultes mais aussi les sports, etc.) et d'autre part, une transversalité dans l'organisation de ses services. Par exemple, la direction de la Démocratie Locale (avec ses instances consultatives) est comprise avec la direction du Projet de rénovation urbaine et politique de la ville ainsi que le service de la vie associative et le service à la population.

Cette transversalité est d'autant plus marquante lorsque l'on regarde la gestion du Conseil des jeunes : celui-ci fait aujourd'hui non seulement partie du service Jeunesse mais également, du service Démocratie Locale, et est animé par un professionnel relais travaillant pour les deux services en question. Ce rattachement à la démocratie locale datant de janvier 2015 est dû au fait que ce service avait besoin d'une cohérence entre les trois instances conseil des jeunes, conseil des sages et conseil de quartier, ce dernier étant présidé par un habitant depuis quelques mois. Cette transversalité entre les services apporte une cohérence dans les travaux réalisés, ainsi toutes les catégories de population peuvent s'y retrouver.

En comparaison avec la commune de Blois, l'organigramme des services de la ville de Tours diffère sur certains points (Cf. Organigramme des services de la ville de Tours disponible en annexe n°3, p. 51).

Dans la thématique « Développement Sportif et Social », apparaît la direction de l'Education, de la Petite Enfance et des Sports, la direction Solidarités et le service Cohésion sociale⁷. Au sein de ce dernier service est regroupé tout ce qui concerne la vie citoyenne avec les conseils de la vie locale, certaines associations existantes sur la ville et le projet social de territoire qui traite les questions relatives à la parentalité, la jeunesse en bas-âge et l'interculturalité.

D'une part, on constate que la jeunesse qui ne fait plus partie de la petite enfance, c'est-à-dire les pré-adolescents, les adolescents et les jeunes adultes, n'est pas prise en charge par la ville. Celle-ci

⁷ Contrairement à ce qui est écrit sur l'organigramme des services de Tours, le service Cohésion sociale n'est pas un service mutualisé. Source : Service Communication de la mairie de Tours.

délègue cette compétence, mais fixe tout de même les axes de travail de par la présence du dispositif « Coordination jeunesse sur la ville », et celle de professionnels comme la coordinatrice jeunesse rencontrée lors d'un entretien effectué à Tours (M-L. Aubry), qui ont pour mission de coordonner, d'assurer et de superviser les structures d'accueil.

D'autre part, le service Cohésion sociale n'a clairement pas de lien direct avec le service de l'Urbanisme ou avec le bureau d'études associé à la ville qui peut travailler sur de la rénovation urbaine, ce qui témoigne d'une absence de transversalité entre les services, qui sont de ce fait plutôt « cloisonnés ».

La commune de Tours collabore également avec la communauté d'agglomération Tour(s) Plus dans plusieurs domaines, cette dernière étant du parti politique de droite, dont le siège se trouve à Tours, et regroupant 22 communes du département d'Indre-et-Loire pour une population totale de près de 300 000 habitants. D'ailleurs, les initiatives en faveur des jeunes sont validées par les élus selon les orientations politiques et la réflexion globale sur la place des jeunes de l'agglomération.

Donc la ville de Tours, avec ses élus et techniciens, a des idées qui visent la participation des jeunes mais ce n'est pas encore mis en route. Cela va prendre du temps, notamment du fait que ce soit plus du ressort de la communauté d'agglomération Tour(s) Plus qui se met elle-même lentement en place.

3. La formation des agents de la participation, relais entre jeunes et institutions

a. Aucune formation spécifique

Cette démarche de vouloir impliquer les jeunes passe aussi par le recrutement d'agents de la participation (animateurs, coordonnateurs de dispositifs participatifs).

Pour encadrer un dispositif participatif de jeunes, il doit y avoir au minimum une personne dotée d'un brevet d'état adéquat (comme une formation Education Populaire), des encadrants munis d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et une minorité qui peut ne pas être diplômée.

Les professionnels rencontrés lors de cette étude, dits « agents de la participation », n'ont pas eu besoin de formation particulière. Ils ont acquis la théorie nécessaire pendant leurs années d'études supérieures, mais la pratique sur le terrain est d'autant plus importante pour apprendre de façon perpétuelle et obtenir les compétences essentielles au métier d'animateur. De plus, les dispositifs évoluant de façon régulière, l'agent de la participation doit constamment être à l'affût de ce qui se fait et de ce qui se passe.

Dans tous les cas, on ne trouve sur aucune des collectivités observées, une structure où des personnes bénéficient d'une formation spécifique pour acquérir le poste d'animateur d'instance.

En plus de leur expérience basée sur le terrain, ces professionnels peuvent aussi se former par le biais d'échange de pratiques avec d'autres acteurs.

A Blois, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) organise des rencontres pour l'ensemble des animateurs du territoire blésois mais aussi tous ceux du Loir-et-Cher, qui travaillent dans des associations, collectivités, communautés de communes ou encore dans une agglomération. Ils échangent sur des pratiques, des savoir-faire et se questionnent sur leurs problématiques.

A Tours, les animateurs des diverses structures jeunesse se rencontrent aussi régulièrement pour échanger sur leur façon de superviser les instances, les équipes qui y travaillent, ce qu'ils constatent en termes d'évolution du public, etc.

b. Une profession relais entre jeunes et institutions

La profession d'agent de la participation est une profession dite « relais » entre les jeunes et les différentes institutions de la ville, très sollicitée par les municipalités car elle devrait faire évoluer le fonctionnement des dispositifs participatifs.

Par exemple, le service Jeunesse et le service Démocratie Locale de Blois qui gèrent ensemble le Conseil des jeunes, ont fait appel à une professionnelle pour coordonner et animer le dispositif. Elle permet ainsi de faire le lien entre les objectifs des deux services et de rendre cohérent les travaux à réaliser avec les jeunes. Elle a aussi le rôle d'intermédiaire entre les services concernés et les jeunes membres du dispositif.

A Tours, il en est de même pour la coordinatrice jeunesse qui fait le relais entre les institutions, les centres sociaux, les jeunes et qui a en charge l'organisation des temps d'échange et de travail entre animateurs des structures jeunesse. Elle coordonne les différentes structures réparties sur les quartiers prioritaires, pour qu'elles puissent notamment mettre en place des actions communes, sur la volonté de la municipalité, comme celle qui réunit les jeunes des différents quartiers sur des activités de loisirs en dehors de leur lieu de vie habituel. C'est une nouvelle fois, un moyen de rendre cohérent les travaux réalisés en faveur de la jeunesse sur l'ensemble de la ville pour que tout le monde, y compris la collectivité et les jeunes puissent « s'y retrouver ».

II. Les obstacles à la participation des jeunes dans les projets urbains

1. Les formes de participation ne sont pas adaptées

D'un point de vue « production de la ville », la parole des jeunes n'est pas « entendue » aussi bien dans les instances de Tours que dans celles de Blois.

Après la création du skate-park, l'instance Conseil des jeunes blésoise, à travers l'ensemble des projets réalisés, n'a pas eu d'autres impacts sur des travaux urbains.

Cela est notamment dû au manque de légitimité du dispositif, c'est à dire que celui-ci n'a pas le statut adéquat pour réellement impacter les processus de production de la ville de Blois au même titre que les instances participatives consultatives des adultes (conseil de quartier et conseil des sages).

Le deuxième obstacle à l'implication du conseil des jeunes dans les affaires d'intérêt général est dans sa forme propre car il répond à un modèle adapté à une mentalité d'adulte et n'offre aucune particularité propre aux jeunes.

Le fait que ce conseil soit calqué sur une instance d'adulte nuit à l'attractivité de ce conseil auprès des jeunes et à leur participation car ce système manque de souplesse pour une classe d'âge qui découvre la vie politique et toute sa complexité.

De plus, la commune de Tours ne voit aucun jeune au sein de ses instances de démocratie participative existantes. Elle dispose en effet de Conseils de Vie Locale sur quatre secteurs géographiques de son territoire, avec des groupes de travail et une organisation spécifique, où ce sont toujours les mêmes catégories de population qui sont représentées.

Certes les jeunes ont autant leur place qu'un citoyen lambda or, le caractère protocolaire de ces instances de participation dans les projets urbains ne les attire pas, ainsi que la manière de solliciter l'ensemble des habitants de la ville. Prendre part, un soir de semaine, à une réunion concernant l'aménagement d'une place avec des élus, suscitera l'attention de très peu de personnes.

L'aspect technique des sujets abordés n'encourage pas non plus la participation des jeunes. A Blois, une expérience de ce type a été tentée lors d'une commission du conseil municipal, mais elle s'est soldée par un échec car « les jeunes ne s'y retrouvaient pas ». « Demander un avis requiert une certaine technicité, ce n'est pas donné à tout le monde » (A. Bouikelfiden, coordonnateur des espaces jeunes + 15 ans à Blois, 2015).

Un autre problème soulevé par les municipalités est celui de la notion de temps, car celle-ci n'est pas facile à gérer pour les collectivités et les techniciens. En effet, les jeunes ont la fâcheuse tendance à vouloir tout, dans l'immédiat, or chaque projet mis en place par la ville prend du temps : la définition d'un projet fait l'objet d'une longue réflexion entre membres du conseil municipal, l'accord sur le budget accordé en fait preuve également, etc.

2. Les collectivités favorisent encore une démarche participative culturelle et de loisirs

La première démarche entreprise par les collectivités pour l'implication des jeunes est la mise en place de dispositifs culturels et de loisirs, qui favorisent la réalisation de projets « modestes » (séjour, concert, festival, etc.) et donc, qui vont plus loin que de la simple « consommation » d'activités. En effet, les deux villes observées amorcent la démarche participative avec les jeunes en commençant par les impliquer de cette manière, de façon à ce qu'ils aient une place dans la ville et ce n'est qu'après cette étape, qu'elles pourront approfondir leur participation, notamment dans les affaires politiques, urbaines de la ville.

Comme le disait Marie-Lise Aubry (chargée de développement territorial et de la jeunesse sur le quartier du Sanitas - Tours) : « On se dit qu'à partir du moment où un jeune présente un projet devant un jury, il sera peut-être plus à l'aise pour participer à des instances participatives sur un quartier d'habitations. C'est un apprentissage à la citoyenneté, la prise de parole, etc. ». La question est de rendre ces dispositifs plus accessibles pour que les jeunes puissent s'en emparer peu à peu et puissent ensuite, s'intéresser aux affaires d'intérêt général.

Pour ce qui de la multiplicité de ce type de dispositif, cela peut s'expliquer par une volonté de cohérence et d'amélioration. Leur mise en œuvre s'est faite par évolution, par amélioration de l'un, puis de l'autre, toujours selon les besoins des personnes ciblées.

Certains de ces dispositifs ont même fait l'objet de recherches par des professionnels. Des réflexions ont effectivement été menées par des sociologues pour trouver les membres appropriés du Conseil des jeunes. La question était d'y intégrer des lycéens afin d'obtenir une représentativité de jeunes complète. Cette étude a débouché sur l'insertion d'un collège de "représentants des conseils de vie lycéen" dans l'instance.

De plus, certains dispositifs servent à d'autres dispositifs dans une logique de repérage. Des jeunes d'EPIC peuvent être repérés et intégrés au conseil des jeunes puis vice versa. Les collectivités créent une offre complète afin de former une continuité jusqu'à la phase finale qui serait de les faire pleinement participer à la vie politique locale, à des réalisations concrètes.

III. Les collectivités intègrent plus ou moins bien la notion de participation des jeunes dans les projets urbains

1. Comment Tours et Blois pensent-elles la participation des jeunes dans les projets urbains ?

Les professionnels de la ville de Tours ont des idées en tête en ce qui concerne la participation de la jeunesse dans les projets urbains. Cependant, on peut émettre des réserves quant à la concrétisation de ces projets car l'intégration des jeunes dans les conseils citoyens rejoint la problématique de calquer les instances de cette catégorie de population sur celles des adultes, de les intégrer de la mauvaise manière, dans des formes non adaptées.

Actuellement, les techniciens et les élus tourangeaux travaillent encore sur les dispositifs culturels, le nouveau contrat de ville avec la mise en place des conseils citoyens, et sont également sur la voie qui les ferait envisager l'ouverture de ces conseils aux jeunes à partir de 16 ans.

Ils savent que ce n'est pas cette ouverture qui va attirer automatiquement une masse de jeunes. Ils sont donc en train de réfléchir à la manière de susciter leur attention : ils pensent aux professionnels

des structures jeunesse voisines de ces instances de quartiers (conseils citoyens), qui peuvent mobiliser des jeunes et les accompagner. L'objectif serait donc de créer une passerelle entre ces deux dispositifs. Ce n'est pour l'instant qu'une ébauche de stratégie, la validation du projet relatif à l'ouverture des conseils de quartier dépend de cette manière de solliciter les jeunes.

Les animateurs de Blois ont la ferme intention de faire évoluer le dispositif Conseil des jeunes en instance consultative et de créer un échange régulier avec Caceres qui répondrait aux questions concernant les formes de participation adaptées permettant une implication effective des jeunes à la vie locale. Mais il y a d'abord l'étape « réussite des dispositifs existants » à franchir : les jeunes doivent être capables de gérer leur instance, d'être force de propositions pour améliorer son fonctionnement, de produire des projets plus ambitieux pour acquérir une légitimité. Les accompagnateurs sont dans l'optique que les jeunes doivent être à l'origine de l'évolution de leur conseil et que ce ne soit pas uniquement du ressort des élus.

Dès lors que la municipalité verra dans le Conseil des jeunes, une représentation démocratique et pertinente de toute une classe d'âge, ce dernier pourra prétendre devenir une instance consultative pour les équipes dirigeantes de la ville. Ce sera un outil efficace pour les élus et les techniciens qui auront ainsi un accès rapide au courant de pensée des jeunes et ceux-ci, à travers ce conseil, pourront être représentés et donner leur avis sur des projets urbains.

2. Faire plaisir à une catégorie de population, dérange les autres catégories

Avec l'expérience du skate-park, la ville de Blois a bien compris qu'en faisant plaisir aux uns, ils allaient déranger les autres (pétition des habitants contre le module, plaintes à répétition lors des commissions avec les élus).

Cet état de fait laisse penser que pour tout projet urbain, il n'y a pas de solution qui satisfait la population dans son intégralité. Cela vaut pour la majorité des collectivités, aucune d'entre elles ne voient de solution à ce problème.

Lors de l'entretien effectué avec les professionnels qui étaient en charge de l'aménagement du skate-park (M. Khair Dakirine, animateur du service démocratie locale de Blois et H. El Draoui, animatrice-coordinatrice du Conseil des jeunes, 2015), ils disaient que « Si le projet était à refaire, on n'emploierait pas les mêmes méthodes ! ». Mais quelles méthodes ? Ils n'en ont pas parlé car ils ne savent pas comment faire.

L'exemple du skate-park montre que dès lors que les jeunes, à travers leur conseil, présentent un projet ambitieux avec un impact direct sur l'urbanisme de la ville, les élus de la ville sont confrontés à une hostilité d'une large partie des habitants. Ceci implique que malgré le succès de ce projet, il n'encourage pas la municipalité à réitérer l'expérience notamment pour une raison purement politique (les jeunes sont minoritaires dans l'électorat de la commune).

On voit aisément un paradoxe se dessiner : d'un côté, les services de la ville responsables de la jeunesse souhaitent que le Conseil des jeunes propose davantage d'idées ambitieuses pour affirmer

sa légitimité et de l'autre, les élus constatent que le premier projet de cette instance qui a réellement de l'importance (skate-park), a levé une vague d'hostilité dans leur électorat, néfaste à leur popularité.

Il est difficile de trouver une solution à cette impasse car les élus ne peuvent rien reprocher à l'instance jeune qui propose naturellement des projets crédibles. Seule une sensibilisation des riverains sur l'importance d'intégrer les jeunes à la vie locale pourrait peut-être faire évoluer la situation en faveur de la jeunesse.

De cette étude ressort une évidence : dans chacun des cas considéré, à Blois comme à Tours, l'implication des jeunes à la vie locale est voulue. « Lorsque l'on travaille sur un territoire, on ne peut pas ne pas prendre en compte l'ensemble de la population de ce territoire, et les jeunes en font complètement partie » (M-L. Aubry, chargée de développement territorial et de la jeunesse sur le quartier du Sanitas – Tours, 2015).

Les deux communes étudiées n'en sont pas au même stade concernant l'implication des jeunes malgré une motivation réelle de part et d'autre.

Blois peut faire figure d'exemple grâce à la mise en place depuis 2004 du Conseil des jeunes qui est un outil participatif concret et démocratique au sein duquel se trouve un panel représentatif de jeunes, à travers 40 nommés, qui peut présenter des projets, fruits de ses envies et de ses besoins. De son côté, Tours, bien qu'elle ait un certain retard sur sa voisine, montre une volonté de satisfaire la jeunesse par un accompagnement de projets de jeunes dans les structures jeunesse existantes. Malgré la possibilité pour cette jeunesse tourangelles de proposer des projets nécessitant des subventions, ce n'est pas exclusivement la municipalité de Tours mais une collaboration avec le Conseil Général qui permet de financer certaines des idées retenues.

Néanmoins, les deux villes observées sont similaires dans l'implication des jeunes dans les projets urbains ou à long terme.

En effet, on constate que leur volonté de satisfaire la jeunesse se traduit par la mise en place d'événements éphémères tels que des tournois sportifs, des festivals, des soirées à thème, des actions de sensibilisation, etc. En revanche, les rares projets impactant l'urbanisme de la ville restent des cas isolés et l'hostilité des habitants rencontrée ne favorisent pas les politiques à donner plus de légitimité à la jeunesse dans ce domaine.

Dans la prise en compte des éléments contraignant la participation des jeunes dans la production de la ville, le manque de motivation de ces protagonistes est un facteur crucial qui s'explique par un désintéressement de la politique locale, une sensibilisation à la démocratie participative qui fait défaut et enfin, la méconnaissance des possibilités qui leur sont offertes en termes d'implication dans les affaires de leur ville.

Le dernier élément dans cette longue liste d'obstacles à leur participation, est une bureaucratie lente, lourde et son manque de flexibilité nuisant aux liens qui devraient être faits entre les différents services d'une ville en faveur des jeunes.

Cela est d'autant plus vrai à Tours où il n'y a pas de suivi entre les différentes équipes municipales après chaque nouvelle élection. Un sentiment de frustration est palpable car non seulement le travail de la précédente équipe municipale paraît perdu mais de plus, chaque service de la ville semble faire cavalier seul et préfère déléguer la question des jeunes aux associations.

A la lumière de cette réflexion, l'hypothèse de départ est valide cependant, la longue liste des freins qui font face à la démarche participative des jeunes notamment dans les projets urbains, démontre que ce manquement bureaucratique n'est pas le seul obstacle.

Malgré une réelle envie et de nombreuses idées de la part de toutes les catégories d'acteurs intervenant dans cette démarche, le chemin semble long avant que l'on puisse parler d'une participation effective des jeunes.

Ouvrage

CARREL M. Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. Lyon : ENS Editions, 2013, I vol (274 p.). (Gouvernement en question(s), ISSN 2117-4253).

Mémoires, thèses, rapports

ADRL Paca, CRPV Paca, Université du Citoyen, (2014) Rapport final - Recherche-action sur l'identification des leviers de renforcement du « pouvoir d'agir » des jeunes des quartiers urbains défavorisés de Marseille. Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Décembre.

BACQUE M-H., REY H., SINTOMER Y. Gestion de proximité et démocratie participative, Paris, La Découverte « Recherches », 2005, 316 pages.

ISBN : 9782707143068. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/gestion-de-proximite-et-democratie-participative--9782707143068.htm>> (consulté le 14/12/2014).

BAUDELOT C., ESTABLET R. Ecole : la faillite de l'élitisme républicain [en ligne]. Disponible sur: <http://www.alternatives-economiques.fr/la-faillite-de-l-elitisme-republicain_fr_art_633_47329.html> (consulté le 25/02/2015).

CAVALLI A., GALLAND O. L'allongement de la jeunesse [en ligne]. Disponible sur: <<http://www.actes-sud.fr/catalogue/essai-document/lallongement-de-la-jeunesse-en-europe>> (consulté le 22/12/2014).

GALLAND O. Introduction - L'allongement de la jeunesse en Europe [en ligne]. Disponible sur: <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ofce_0751-6614_2000_num_72_1_1577> (consulté le 22/12/2014).

GARDESSE C. Monographie de l'écoquartier Monconseil de Tours [en ligne]. Disponible sur : <http://www.let.archi.fr/IMG/pdf/publication_ecoq_resumes_monographies.pdf> (consulté le 05/01/2015).

GOUVERNEMENT.fr, L'éducation artistique et culturelle : une priorité pour la jeunesse [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.gouvernement.fr/action/l-education-artistique-et-culturelle-une-priorite-pour-la-jeunesse>> (consulté le 09/02/2015).

GOZDZIK-ORMEL Z. Parole aux jeunes ! [en ligne]. Disponible sur : <http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Coe_youth/Participation/Have_your_say_fr.pdf> (consulté le 25/10/2014).

HONORE T. Les jeunes n'ont jamais autant été touchés par le chômage [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140409trib000824412/les-jeunes-n-ont-jamais-autant-ete-touchees-par-le-chomage.html>> (consulté le 27/02/2015)

Le comité éditorial. Dispositifs participatifs, Politix 3/2006 (n° 75), p. 3-9. Disponible sur : <www.cairn.info/revue-politix-2006-3-page-3.htm> (consulté le 08/04/2015).

NEZ, Héloïse. Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif, Sociologie [en ligne], N°4, vol. 2 | 2011. Disponible sur : <<http://sociologie.revues.org/1098>> (consulté le 08/05/2015).

POLERE C. La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan [en ligne]. Disponible sur : <http://www.millenaire3.com/fileadmin/user_upload/syntheses/Polere_democratie_participative.pdf> (consulté le 17/10/2014).

Séminaires

Séminaire du programme de recherche ECLIPS (Expertise Citoyenne pour le logement, Limites, Intérêts et Perspectives), (2013) *La participation des habitants : limites, obstacles, insuffisances et dysfonctionnement*. Tours, 17 octobre 2013, Tours : ECLIPS.

Séminaire du programme de recherche ECLIPS (Expertise Citoyenne pour le logement, Limites, Intérêts et Perspectives), (2014) « *La professionnalisation de la participation* ». Tours, 11 décembre 2014, Tours : ECLIPS.

Articles

BLONDIAUX L. « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », Mouvements, 2001/5 (n° 18), p. 44-51.

BLONDIAUX L., FOURNIAU J-M., « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », Participations, 2011/1 N° 1, p. 8-35. DOI : 10.3917/parti.001.0008

SINTOMER Yves, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », Raisons politiques, 2008/3 n° 31, p. 115-133. DOI : 10.3917/rai.031.0115

Sites Web

Démocratie participative et débat public. Pratiques et connaissances [en ligne]. Disponible sur : <http://www.participation-locale.fr/article.php3?id_article=54> (consulté le 04/03/2015).

INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire). L'observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse [en ligne]. Disponible sur: <<http://www.injep.fr/-Qu-est-ce-que-l-Injep->> (consulté le 22/12/2014).

INSEE. Données 2012, 2013, 2014 [en ligne]. Disponible sur: <<http://www.insee.fr/fr/>> (consulté le 27/12/2014).

Jeunes.gouv.fr, Le Gouvernement se mobilise pour la Priorité Jeunesse [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/actualites-interministerielles/article/le-gouvernement-se-mobilise-pour>> (consulté le 29/12/2014).

La Tribune. Près de la moitié des jeunes diplômés cherchent toujours un emploi [en ligne]. Disponible sur: <<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20140130trib000812833/pres-de-la-moitie-des-jeunes-diplomes-cherchent-toujours-un-emploi.html>> (consulté le 01/03/2015).

Site de la ville de Blois [en ligne]. Disponible sur : <www.blois.fr/> (consulté le 04/02/2015).

Site de la ville de Tours [en ligne]. Disponible sur : <www.tours.fr/> (consulté le 04/02/2015).

UNICEF [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.unicef.org/french/>> (consulté le 18/12/2014).

WIKIPEDIA. Participation [en ligne]. Disponible sur : <<http://fr.wikipedia.org/wiki/Participation>> (consulté le 23/10/2014).

Annexe n°1 : Grille d'entretien

Les acteurs de la participation rencontrés ont été interrogés comme suit :

Est-ce que vous pourriez me rappeler vos missions ?

Les dispositifs participatifs mis en place pour les jeunes

1. Quels sont les dispositifs mis en œuvre pour la participation des jeunes ?
(Pour chacun d'eux : depuis quand ? participation à quoi ? vie locale, projets urbains, d'aménagement, autres ?)

Sous-questions

2. Quel est votre intérêt à faire participer les jeunes ?
3. Quel type de jeune vous ciblez ou vous voudriez cibler ? quelle classe d'âge ? (jeunes défavorisés, des quartiers)
4. Comment envisagez-vous leur participation ? Quelle est votre priorité vis-à-vis de cette démarche particulière ? est-ce que vous recevez des directives de la part de la municipalité, de cibler les jeunes ?

Les obstacles à la participation des jeunes

1. Est-ce que les jeunes participent ? Est-ce que vous sentez une attractivité de leur part pour les activités proposées ? Y-a-t-il une catégorie de jeunes plus coopérative que d'autres ?
2. S'il n'y a pas de participation des jeunes (ou d'un groupe spécifique de jeunes), pourquoi ne participent-ils pas ? quels sont les blocages ?

Qu'est ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas ?

Sous-questions

Quelles sont les difficultés spécifiques de cette population ?

Pourquoi les jeunes s'engageraient, qu'est-ce que cela leur apporterait ?

La profession d'agent de participation

Avez-vous suivi une formation pour ce type de mission ?

Sous-questions

La formation est-elle en rapport avec la difficulté à mettre en œuvre les dispositifs participatifs pour les jeunes ?

Les ressources, les outils, les moyens manquant ?

Les rapports avec les autres catégories d'acteurs

Faites-vous appel à des intermédiaires de type association de jeunesse pour parvenir à une participation effective des jeunes ?

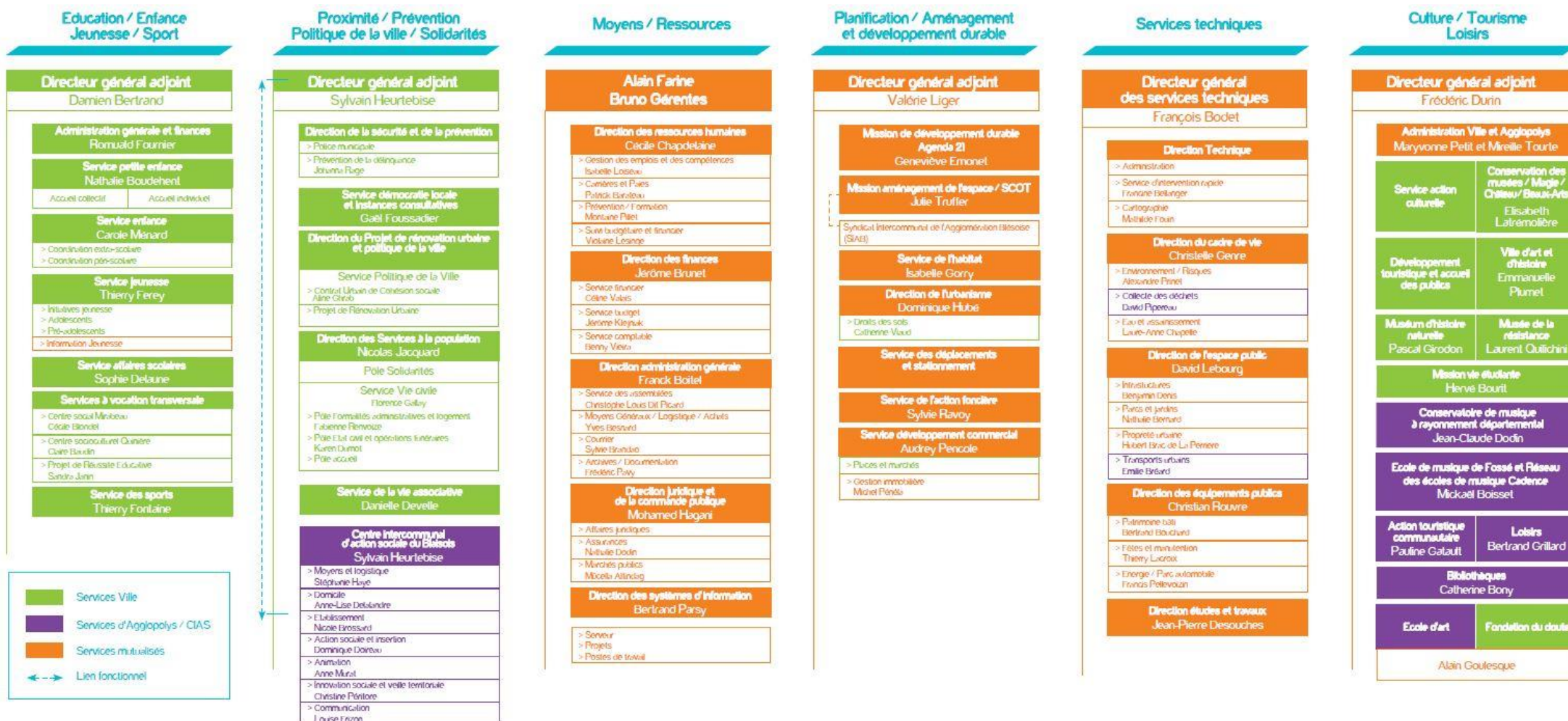
Pourquoi, comment, est-ce que ça fonctionne ou non ? Si non, quels sont les blocages ?

Quels sont vos rapports avec les élus, les associations, etc. ?

Caractéristiques sociologiques des professionnels interrogés :

Age, niveau de diplôme, formations, parcours professionnel, statut dans l'institution

Annexe n°2 : Organigramme des services de la ville de Blois (source : Mairie de Blois)



Annexe n°3 : Organigramme des services de la ville de Tours (source : Mairie de Tours)

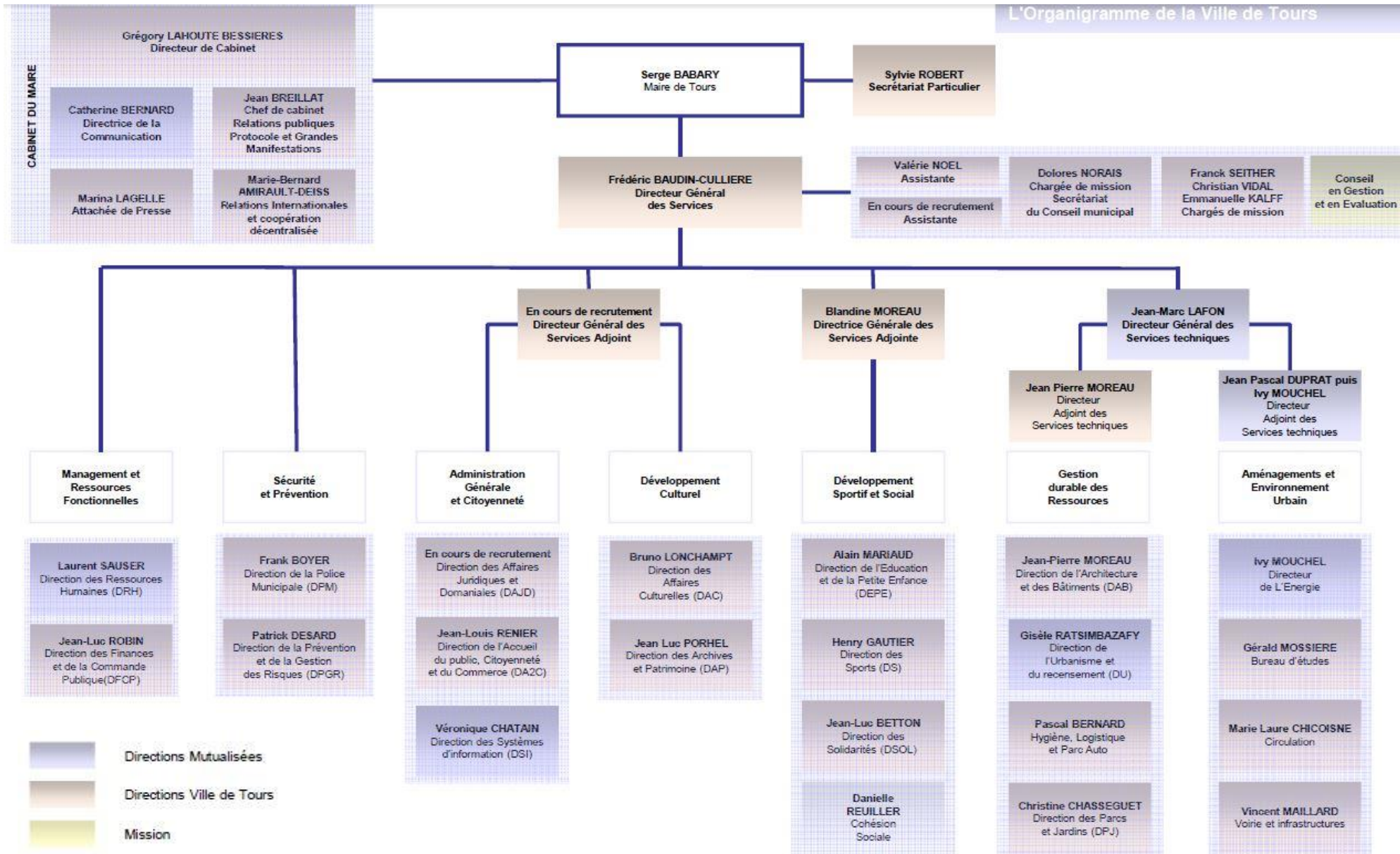


TABLE DES MATIERES

Avertissement.....	3
Formation par la recherche et projet de fin d'études en génie de l'aménagement.....	4
Remerciements	5
Sommaire	6
Introduction	7
Partie 1 : Présentation du sujet	8
I. Définition des notions clés	9
1. La participation	9
2. La jeunesse	11
a. La notion de « jeunesse »	11
i. Définition.....	11
ii. Les difficultés rencontrées par la jeunesse	11
b. Les politiques publiques en faveur de la participation des jeunes	13
i. A l'échelle internationale	13
ii. A l'échelle européenne.....	13
iii. A l'échelle nationale	14
iv. A l'échelle locale	14
II. Problématique.....	15
1. Les catégories d'acteurs	15
a. Les élus.....	15
b. Les jeunes.....	16
c. Les acteurs « relais »	16
d. Les acteurs professionnels	17
2. Formulation de l'hypothèse de travail.....	18
III. Méthodologie	19
1. Choix des terrains en région Centre	19
a. Blois	19
b. Tours	22
2. Méthodes	23
a. Travail documentaire.....	23
b. Entretiens	23
3. Les acteurs interrogés.....	24
Partie 2 : Observations relatives à la participation des jeunes dans les projets urbains sur les deux terrains d'étude.....	25
I. Plusieurs dispositifs dédiés aux jeunes sont mis en place	26
1. Les dispositifs socio-culturels et de loisirs.....	26
2. D'autres types de dispositifs : bottom up/top down.....	27

II. Les rapports entretenus avec les autres catégories d'acteurs impliquées dans le processus participatif	30
1. Des élus et techniciens à l'écoute.....	30
2. Un travail réalisé avec les associations	31
III. Les perspectives d'évolution des dispositifs	32
1. Blois	32
2. Tours.....	33
3. Echange de pratiques entre collectivités	33
Partie 3 : Analyse des résultats obtenus	34
I. Une organisation propre à chaque collectivité	35
1. L'intégration de la participation des jeunes dépend d'une volonté politique jeunesse forte	35
2. Une organisation des services de la ville particulière	36
3. La formation des agents de la participation, relais entre jeunes et institutions.....	37
a. <i>Aucune formation spécifique</i>	37
b. <i>Une profession relais entre jeunes et institutions</i>	38
II. Les obstacles à la participation des jeunes dans les projets urbains.....	38
1. Les formes de participation ne sont pas adaptées	38
2. Les collectivités favorisent encore une démarche participative culturelle et de loisirs	39
III. Les collectivités intègrent plus ou moins bien la notion de participation des jeunes dans les projets urbains	40
1. Comment Tours et Blois pensent-elles la participation des jeunes dans les projets urbains?	40
2. Faire plaisir à une catégorie de population, dérange les autres catégories.....	41
Conclusion.....	43
Bibliographie	45
Annexes	48
<i>Annexe n°1 : Grille d'entretien</i>	48
<i>Annexe n°2 : Organigramme des services de la ville de Blois</i>	50
<i>Annexe n°3 : Organigramme des services de la ville de Tours</i>	51
Table des matières	52

Directrice de recherche :
BRESSION Sabrina

MASTERNAK Eve
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2014-2015

La participation des jeunes dans les projets urbains en région Centre

Résumé :

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans sont très peu, voire pas représentés dans les instances de démocratie locale traitant des affaires politiques de la ville, incluant notamment les projets urbains. Or, l'implication de la jeunesse dans cette démarche est fortement sollicitée par la nouvelle politique « Priorité jeunesse » du gouvernement, datant du début de l'année 2013. Elle a pour ambition d'agir, entre autres, pour la place des jeunes dans la société et dans la vie politique en encourageant leur participation au débat public.

Ce document s'intéresse à deux cas d'étude en région Centre, la ville de Blois ainsi que la ville de Tours, qui tentent de pallier à cette sous-représentation de la jeunesse dans les dispositifs participatifs existants.

La commune blésoise, en avance sur cette question par rapport à la commune tourangelles, peut faire figure d'exemple grâce à la mise en place d'une instance démocratique dédiée à la participation des jeunes, soit le Conseil des jeunes.

Cependant, le stade concernant leur implication effective dans les projets urbains n'est pas encore atteint pour ces deux villes : une longue liste d'obstacles freine le processus.

Mots Clés : jeunes, participation, dispositif participatif, projets urbains, vie locale, région Centre